



PROJET DE BUDGET

pour l'exercice 2024

Rapport de la commission des finances, du contrôle de
l'exécution budgétaire et du patrimoine,
présenté par Monsieur Robert L. PHILIPPART,
rapporteur

Composition de la commission des finances, du contrôle de l'exécution
budgétaire et du patrimoine :

M. Laurent MOSAR, président

M. François BENOY, M. Bob BIVER, M. Gabriel BLESER, M. Fabricio COSTA,
M. Henry DE RON, Mme Françoise DEUTSCH, Mme Cathy FAYOT, M. Gil
GOEBBELS, Mme Marie-Laure GOERES, M. August GÖTZFRIED, M. Loris MEYER,
M. Claude RADOUX, M. Daniel RUIZ VIEJOBUEÑO, M. Kevin SCHROEDER, M.
Pitt SIETZEN, M. Claude SIMON, M. Tom WEIDIG

Table des matières

I.	INTRODUCTION	3
II.	SITUATION ÉCONOMIQUE ET ANALYSE	4
III.	LE PROJET DE BUDGET	8
III.1	Considérations générales.....	8
III.2	Examen des comptes en fonction des priorités définies par les collèges échevinaux 2017-2023 et 2023-2029	10
IV.	COMPTE DE L'EXERCICE 2022	25
V.	BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2023	26
VI.	PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 2024	27
VI.1	Le budget ordinaire.....	29
VI.2	Le budget extraordinaire	33
VI.	Conclusion	35
VII.	ANNEXES	36

I. INTRODUCTION

Le projet de budget pour l'exercice 2024 reflète les enjeux économiques, sociaux et politiques à défendre dans un contexte macroéconomique difficile. Malgré ce contexte, les sources de financement les plus importantes à savoir l'impôt communal commercial (ICC) et le fonds de dotation globale des communes (FDGC) restent importantes.

L'élaboration du projet de budget se fait sur base de réserves solides accumulées par une gestion prudente, mais flexible des ressources financières au cours de la coalition DP-CSV 2017-2023. Le rapport financier est de fait un rapport d'activité chiffré reflétant le mode de la gestion des ressources. L'accord de coalition DP-CSV 2023-2029 définit le cadre des priorités politiques pour les années à venir. Les recettes et dépenses chiffrées, aussi bien dans les affaires ordinaires que dans les affaires extraordinaires, respectent ces priorités politiques de l'accord de coalition, sans renoncer pour autant à une liberté d'agir pour soutenir, dans l'imminence des situations, la prospérité, l'attractivité économique et le bien-être de la population. L'initiative de l'appel à projets s'adressant aux promoteurs et portant sur l'acquisition de logements en état futur d'achèvement (VEFA) qui a été lancée au moment de l'établissement du budget rectifié 2023, traduit cette détermination conjointe de vouloir acquérir encore plus et plus rapidement, de logements, pour combattre la pénurie en ceux-ci et aider les entreprises dans le secteur de la construction afin de sauver par là un grand nombre d'emplois.

Le regard est tant axé sur la conservation des compétences et capacités acquises par les hommes et les femmes qui constituent cette ville, que le développement économique en vue d'une prospérité dont toutes les couches de la population devraient pouvoir profiter. Autant de mesures et actions de soutien visent à réduire tant que possible l'iniquité, parce que celle-ci entraîne une allocation des ressources inefficente, un manque de cohésion sociale et ne favorise pas le développement à long terme. Le projet de budget 2024 dit non à une économie de l'exclusion et de la disparité sociale, sans distinction d'âge et d'origines et de cultures. L'intérêt attaché aux plus vulnérables et marginalisés est le frère jumeau éthique de la volonté de développer une prospérité partagée. Le collège échevinal partage le consensus scientifique très solide qui indique que nous sommes en présence d'un réchauffement préoccupant du système climatique. Les mesures en cours, conjuguées à de nouvelles initiatives et de renforcement de celles déjà opérationnelles, illustrent la prise de conscience de la nécessité de réaliser des changements de style de vie, de production et de consommation, pour combattre ce réchauffement ou, tout au moins, les causes humaines qui le provoquent ou l'accroissent.

Lors de sa réunion du 6 novembre 2023, la commission des finances, du contrôle de l'exécution budgétaire et du patrimoine (ci-après la « **Commission** ») a désigné le soussigné rapporteur du projet de budget pour l'exercice 2024 (ci-après « **Budget 2024** »), du budget rectifié pour l'exercice 2023 (ci-après « **Budget Rectifié 2023** ») et du compte de l'exercice 2022 (ci-après « **Compte 2022** »).

La Commission s'est réunie les 6, 9 et du 14 novembre pour examiner les chiffres-clés, entendre Madame le Bourgmestre et Mesdames, Messieurs les Echevins en leurs explications sur le projet de budget 2024 et débattre sur les propositions budgétaires.

Le soussigné a soumis le projet de rapport à la Commission pour examen et discussion le 23 novembre 2023. Le rapport de la Commission a été adopté à la majorité des voix des membres présents le même jour.

Le rapporteur remercie les membres de la Commission pour leurs questions et remarques constructives et la directrice et les collaborateurs du service des finances communales pour leur aide très précieuse.

Le rapporteur remercie également tous les membres des services de la Ville de Luxembourg ayant contribué à la préparation du budget.

Finalement, le rapporteur remercie les membres du collège échevinal et son groupe politique pour lui avoir donné l'opportunité d'établir le présent rapport.

II. SITUATION ÉCONOMIQUE ET ANALYSE

Le Luxembourg peut tabler sur un nombre élevé de points forts, qui sont pour autant des mises en garde pour l'avenir, surtout dans un contexte incertain.

Des succès à défendre

En fin d'année l'agence de notations financières DBRS Morningstar confirme au Luxembourg son triple AAA exprimant la confiance dans une économie solide et accordée à l'État dans ses capacités à rembourser sa dette souveraine sur le long terme avec une sécurité maximale.

La place financière fait partie des cinq premiers centres financiers de l'Europe comptant 120 banques internationales issus de 25 pays détenant 1000 milliards d'euros actifs. Luxembourg arrive au 16^e du dernier classement des 121 places financières mondiales (Global Financial Centres Index) améliorant sa position de deux places par rapport à 2021.

Fin novembre 2023, le Luxembourg reste aux portes du top 20 du nouveau classement des centres financiers, mis sur pied par l'Institut Louis Bachelier (ILB) et le Center for Financial Studies, affilié à l'université Goethe de Francfort.

Au 2^e trimestre 2023, l'emploi salarié est en hausse de 0,5% par rapport au premier trimestre 2023. En variation annuelle la progression a été de +2,5%. Ce sont les activités financières et d'assurance (+0,9%) ainsi que de l'administration et des autres services publics (+0,8%) qui montrent les progressions trimestrielles les plus importantes par rapport au premier trimestre 2023. Pour les activités de construction, une nouvelle baisse est observée au deuxième trimestre 2023 (-0,5% par rapport au premier trimestre 2023).

Le nombre absolu de fonctionnaires et agents européens travaillant au Luxembourg est passé de quelque 12.000 personnes en 2015 à plus de 14.000 en 2020.

L'aéroport de Luxembourg compte, avec quelques 995.000 tonnes de marchandises en 2022, dans le top 10 des principaux aéroports de fret en Europe. Au niveau du transport des personnes, l'aéroport international regagne ses plus de 4 millions de voyageurs en 2022. Il est repris dans la liste des aéroports les plus fréquentés en Europe.

La Ville de Luxembourg concentre 34,14% de l'emploi national sur son territoire. Durant la dernière période de coalition DP-CSV 2017 à 2023, quelques 14.500 emplois ont été créés dans la commune de Luxembourg, contre 16.450 nouveaux habitants. Au cours de cette même période, la courbe s'est renversée : la centralisation décentralisée semble apporter ses fruits comme le pourcentage de l'emploi en ville par rapport au territoire national a régressé de 0,76%. L'accroissement en population dépasse celui de la création de l'emploi. Cet écart se rétrécit donc également. L'attrait de la ville demeure, et elle se prépare à accueillir en fin

d'année son 135.000ème habitant. Avec bientôt 2600 habitants au km² (espaces forestiers inclus) elle atteint la densité d'une grande ville européenne.

Outre la place financière, ce sont les activités spécialisées et les services de soutien (+4,5% sur un an), ainsi que l'administration et les autres services publics (également +4,2% sur un an) qui sont les branches les plus dynamiques en comparaison annuelle. Entre 2021 et 2022, la Ville a recruté 61 personnes au sein de son administration. Au deuxième trimestre 2023 le nombre de salariés frontaliers a de nouveau augmenté plus rapidement que celui des salariés résidents : on constate une augmentation de 0,6% par rapport au premier trimestre 2023 pour les frontaliers et une augmentation de 0,4% pour les résidents. Les frontaliers sont estimés pour l'ensemble du Grand-Duché à quelques 222.000 pour 2022.

Sa population est constituée, fin 2022, de 70,82% de non Luxembourgeois issus de 167 nationalités différentes. Les tranches d'âge les plus représentées se situent dans les années 32 à 35, l'âge d'une maturation dans la carrière, de la fondation de foyers et de la procréation.

Ce constat mène inéluctablement à la question sur la qualité de vie, une des priorités des actions budgétaires du collège échevinal.

En 2023, Luxembourg détient le 9^e rang au World Happiness Report publié par le « Sustainable Development Solutions Network ». Il évalue le PIB par habitant, l'aide sociale, l'espérance de vie, la liberté de choix pour mener sa vie, l'absence de corruption. Le Luxembourg surpasse la moyenne en termes de revenu, de santé, de qualité environnementale, de sécurité et de satisfaction de vivre. Le rapport OCDE Statistiques identifie le niveau de PM2,5 atmosphérique – de minuscules particules polluantes atmosphériques suffisamment petites pour pénétrer et causer des dommages aux poumons – 8,7 microgrammes par mètre cube, soit en-dessous de la moyenne de l'OCDE-Europe qui est de 14,6. Au Luxembourg, 85% des citoyens se déclarent satisfaits de la qualité de leur eau, un chiffre supérieur à la moyenne de l'OCDE de 84%. La satisfaction générale à l'égard de la vie se mesure par 7,4 points sur 10, soit également une note supérieure à la moyenne de l'OCDE de 6,7 points.

Dans le classement de l'agence MERCER sur la qualité de vie des villes, Luxembourg vient en 19^e position sur 221 villes évaluées à travers le monde. Une quinzaine de villes européennes se classent parmi les 25 premières villes du monde, dont Luxembourg. Il s'agit d'un classement sur la sécurité personnelle, un facteur important lorsque les entreprises décident où s'implanter à l'étranger et envoyer des travailleurs expatriés. Les critères évalués pour établir le classement comprennent la stabilité interne, la criminalité, l'application de la loi, la limitation de la liberté personnelle dans les médias/censure.

Signalons, quelques enquêtes menées auprès d'Expats qui traduisent et illustrent des vues réelles sur la destination, vues de l'extérieur et montrent l'attractivité du site. ECA International fournit des données, des services logiciels, des conseils et des formations pour aider les entreprises à gérer la rémunération et les avantages sociaux des travailleurs internationaux se déplaçant dans le monde à court, à long terme ou de manière permanente. Dans son rapport « *the most liveable locations for european expatriates* », l'agence attribue à la ville de Luxembourg une belle 8^e place dans un concert de 490 villes évaluées en 2021. Dans son dernier rapport sur les destinations pour les expatriés, le réseau InterNations a mis l'accent sur l'environnement et la durabilité des pays d'accueil. 49 villes ont été analysées et le Luxembourg s'est classé 19^{ème}.

L'indice de qualité de vie, analysé par InterNations couvre 21 critères répartis en cinq sous-catégories : environnement et climat, soins de santé, options de loisirs, sûreté et sécurité, et voyages et transports en commun. Il a été demandé aux expatriés d'évaluer chaque facteur

sur une échelle allant de un (très mauvais) à sept (très bon). Cela a abouti à un classement de 49 villes avec un échantillon minimum de 50 répondants par destination. En 2023, Luxembourg arrive en 12^{ième} position. Ce classement reflète les priorités que partage le collège échevinal et dont les comptes 2022, le budget rectifié 2023 et le projet de budget 2024 reflètent les mêmes préoccupations.

L'indice Working Abroad de InterNations pour 2023 est basé sur quatre sous-catégories comportant chacune au moins deux facteurs. Du marché du travail local et des horaires de travail jusqu'à la mesure dans laquelle la culture d'entreprise locale soutient la flexibilité et bien plus encore, les participants à l'enquête ont été invités à évaluer chaque facteur sur une échelle de un (très mauvais) à sept (très bon). Luxembourg vient en 5^{ième} position dans le ranking "best and worst cities for working abroad".

Inflation oblige, le coût de la vie a augmenté dans les grandes villes. L'Economist Intelligence UNIT (EIU), cellule d'analyse de l'hebdomadaire anglais *The Economist* constate que la situation rebat les cartes, notamment pour le Luxembourg au classement des villes les plus chères du monde. La capitale perd 38 places au classement pour arriver 104. Seule la capitale suédoise, Stockholm, a encore perdu autant de places. En 2023, l'agence MERCER a encore établi un classement des villes en fonction du coût de la vie. Ce classement est réalisé pour aider les multinationales et les gouvernements à élaborer des stratégies de rémunération pour leurs employés en poste à l'étranger. Le classement comprend 227 villes sur cinq continents et compare les prix locaux de plus de 200 produits et services tels que le logement, le transport, la nourriture, les vêtements, les produits ménagers ainsi que les divertissements, Luxembourg vient en 58^e position.

Le STATEC note dans son rapport travail et cohésion sociale du 16 octobre 2023, qu'en 2022, 12,9% des travailleurs au Luxembourg étaient en situation de risque de pauvreté. Plus de la moitié des travailleurs en situation de pauvreté opèrent dans quatre secteurs d'activité spécifiques, à savoir la construction, l'hôtellerie-restauration, la santé et le commerce. Les autres catégories de travailleurs qui se trouvent relativement plus exposées au risque de pauvreté sont les travailleurs temporaires, les employés à temps partiel, les ressortissants extra-européens et des personnes avec un niveau d'éducation moins élevé. La présence d'enfants à charge dans un ménage accroît le risque de pauvreté parmi les travailleurs. Selon les prévisions du STATEC, le niveau de vie moyen des résidents au Luxembourg augmente de 7,7% pour passer de quelque 3 745 EUR en 2021 à 4 032 EUR/personne en 2022. Cette augmentation dépasse l'inflation annuelle (6,3%). On a essayé d'augmenter le pouvoir d'achat des ménages avec les mesures prises par la Tripartite (crédit d'impôts et les aides octroyées en réponse à la hausse des dépenses énergétiques, notamment la hausse de l'allocation de vie chère et les primes liées à l'énergie).

Le taux de pauvreté est en légère baisse par rapport à l'année précédente en passant de 18,1% à 17,4% en 2022 ! L'indicateur subjectif « avoir du mal à joindre les deux bouts », va dans la même direction, il recule également.

Un contexte macroéconomique difficile

La note conjoncture flash publiée par le STATEC en octobre 2023, signale une détérioration de l'activité économique plus marquée au Luxembourg que dans la zone Euro. Après avoir nettement progressé au 1^{er} semestre, les recettes fiscales se sont repliées au 3^e trimestre (-4,1%) sur un trimestre sur base des données désaisonnalisées, +5,6% sur un an sur les neuf premiers mois de l'année. Les impôts collectés sur les entreprises refluent depuis le 2^e trimestre (-25 % entre le 1^{er} et le 3^e trimestre), reflétant le ralentissement généralisé de l'activité. Du côté des ménages, ce sont surtout les impôts sur les revenus de capitaux qui accusent un recul

marqué au 3^e trimestre. Toute cette évolution trouvera son incidence immédiate sur le budget de la ville, les recettes en provenance de l'Etat pour l'Impôt commercial communal et pour le Fonds de dotation globale des communes vont être directement impactées.

Sur les deux premiers trimestres de 2023, les PIB du volume s'inscrit en baisse par rapport à l'année précédente (-1,7%). Ce résultat découle largement de la contre-performance enregistrée par le secteur financier (-6% sur la même période en termes de valeur ajoutée en volume) affecté notamment par les moindres volumes de crédit aux ménages et aux entreprises, la faiblesse des émissions des nettes dans les fonds d'investissement et le déclin des primes d'assurance vie. La valeur ajoutée du secteur financier a par contre bien résisté exprimée en valeur, bénéficiant notamment d'effets prix favorables liés à la remontée des taux d'intérêt, de même que les taux d'effectifs du secteur en hausse de près de 4 %. Par rapport aux tendances relevées dans l'ensemble de la zone euro, trois branches en particulier se distinguent négativement du côté luxembourgeois, à savoir celles des transports, des services d'information et communication (TIC) et de la construction. Des faillites déclarées sur les trois premiers trimestres, ont entraîné des pertes d'emploi élevées dans la construction (700), Horeca (300), commerce (250), transports (160). L'initiative d'ouverture de Pop-up Stores dans la ville de Luxembourg est une initiative du collège échevinal qui cherche à promouvoir le secteur du commerce et lui donner de nouvelles chances de développement. En même temps cette mesure vise à l'animation des quartiers centraux.

Pour les TIC, la valeur ajoutée avait bien connu une croissance à deux chiffres en 2021 et 2022 au Luxembourg, mais les derniers trimestres témoignent d'une certaine stagnation alors qu'elle continue à progresser en zone euro. L'emploi dans cette branche progresse cette année bien moins vite au Luxembourg qu'en zone Euro. Enfin, pour la construction, la valeur ajoutée en volume montre un repli d'environ 6% sur un an au 1^{er} semestre 2023 au Luxembourg. Le domaine de la construction résidentielle est particulièrement touché, avec un retournement des indicateurs du marché immobilier relativement plus marqué au Luxembourg que dans le reste de l'Europe. La baisse de la demande sur le marché immobilier, notamment en raison de l'augmentation des coûts d'emprunts, s'observe aussi bien au Luxembourg qu'en Union Européenne. Le nombre de transactions de logements diminue au 2^e trimestre 2023 de plus de 10% sur un an dans chacun des 12 pays européens pour lesquels les données sont disponibles. Au niveau national, les transactions d'appartements en construction sont les plus concernées (-63%). Ce recul a provoqué une baisse des prix de logements de l'ordre de 6,4 %. Dans le présent budget, on note que la surtaxe prélevée sur les transactions immobilières passe de 40,9 millions en 2021 à 12 millions en 2024. En 2021, 1.000 autorisations de bâtir avaient été livrées, en 2022, il n'y avait plus que 960 et pour 2023, jusqu'à fin octobre, près de 700 autorisations ont été délivrées. Soucieuse d'honorer les engagements fixés dans la déclaration échevinale 2023-2029 et de soutenir le secteur de la construction face aux difficultés conjoncturelles, la Ville a lancé un appel à projets s'adressant aux promoteurs et portant sur l'acquisition en pleine propriété de logements destinés à la location. Le collège échevinal a activé 500 millions d'euros pour développer le logement abordable sur le territoire de la capitale dans les six années à venir.

Les conflits au Proche-Orient et en Ukraine continuent à mettre les marchés énergétiques sous pression.

La circulaire du Ministère de l'Intérieur à l'adresse des administrations communales en vue de l'établissement du plan pluriannuel de financement (PPF) 2024 rappelle qu'au 1^{er} janvier 2024, le taux normal de la TVA doit passer de 16 à 17 %; le taux intermédiaire de 13 à 14 % et le taux réduit de 7 à 8 %. Il demande d'éviter que les entreprises demandant une révision des prix dans le cadre de l'exécution d'un marché public se voient attribuer à la fois une révision des prix et une compensation au titre du « Solidaritétspak 3.0 » pour un même marché exécuté durant la période du 1^{er} septembre 2023 au 31 janvier 2024. La circulaire précise que pour la participation directe au produit de l'impôt commune une variation de 3,7% du budget

2024 par rapport au compte 2022. Pour la prévision du Fonds de Dotation Globale des Communes (FDGC), la variation du budget 2024 par rapport au compte 2022 est de 15,1 %, la variation du budget rectifié 2023 par rapport au compte 2022 est de 12,8%. Les communes sont invitées à orienter leurs estimations en fonction de ces projections, l'alimentation diversifiée du FDGC entraîne en principe une certaine stabilité. Le Ministère de l'Intérieur demande de faire suivre l'évolution de la participation de la Ville au fonctionnement du CGDIS. La variation du budget 2024 par rapport au compte 2022 est ainsi de 24 %. La contribution de la Ville à la Caisse de prévoyance des fonctionnaires et employés communaux a été augmentée de 28,01 % en vertu de l'arrêté ministériel du 23 octobre 2023.

La Ville est invitée à prévoir les crédits nécessaires pour les dépenses relatives aux élections européennes du 9 juin 2024.

Dans le contexte du pacte logement 2.0, la Ville se voit attribuer des participations financières accordées sous forme de subsides à la réalisation de projets. Le ministère du logement procède au paiement de ces participations financières au fur et à mesure qu'elles lui sont soumises par la commune. Tout échange de terrains entre la commune et un tiers est à comptabiliser en tant que recette et dépense extraordinaire, avec leur valeur réelle des terrains.

Ce rapport budgétaire permet de tirer le bilan financier de la coalition DP-CSV 2017 à 2023 et voir comment sont fixées, budgétairement, les priorités de la nouvelle coalition DP-CSV 2023-2029. Nous profiterons de la présentation du compte 2022, du budget rectifié 2023 et du projet de budget 2024 pour analyser les priorités définies dans la déclaration échevinale : changement climatique et transition énergétique, logement, développement urbain et places publiques, éducation, mobilité, santé, culture.

III. LE PROJET DE BUDGET

Remarque générale

Malgré le contexte économique difficile, les finances de la Ville, tenant compte de l'impôt commercial communal et du Fond de dotation globale des communes (FDGC) pour le budget rectifié pour 2023, le nouveau collège échevinal pourra poursuivre sa politique d'investissement soutenue qui se traduit par une forte progression des dépenses extraordinaires au Budget 2024.

La présentation du Compte 2022, du Budget Rectifié 2023, du Budget 2023 et du projet de budget 2024 est divisée en deux parties :

- Considérations générales
- Examen des comptes en fonction des priorités définies par les collèges échevinaux 2017-2023 et 2023-2029.

III.1 Considérations générales

Compte 2022

Le Compte 2022 s'est soldé malgré les prévisions de solde négatif du budget prévisionnel 2022, par un solde positif notamment parce que les projets pour l'année en cours accusent certains

retards. Une dotation au fonds de réserve de 60 millions a pu être effectuée. En 2022, le total des recettes et le total des dépenses dépassent pour la première fois le niveau de 1 milliard d'euros.

Budget Rectifié 2023

Concernant le Budget Rectifié 2023, et en analysant le détail des recettes ordinaires, la progression du Budget Rectifié par rapport au Budget 2023 est principalement due à l'alimentation par le FDGC. Il se traduit par un résultat d'exercice qui passe de -119,5 millions d'euros à -81,9 millions d'euros au Budget Rectifié 2023. En ce qui concerne la gestion des excédents de trésorerie, la Ville assure une politique de « bon père de famille », au moindre risque, avec des placements à terme et des obligations. La montée récente des taux d'intérêts créditeurs fait que les recettes de placement grimpent fortement.

Budget 2024

Le Budget 2024 se solde par un résultat d'exercice de -219,2 millions d'euros, alors qu'on note une hausse des recettes ordinaires totales (B2024 : 1.084,9 millions d'euros) dépassant le niveau du Budget 2023 (996,2 millions d'euros) et du Compte 2022 (973,4 millions d'euros). Les dépenses ordinaires augmentent de 8,6% par rapport au Budget Rectifié 2023 de 793,7 à 862,3 millions d'euros, alors que les dépenses extraordinaires augmentent de 37,2% de 438,9 à 602,0 millions d'euros.

Au niveau des recettes ordinaires pour le Budget 2024, la forte progression des recettes propres est due à la vente de chaleur du réseau de chauffage urbain et aux versements de l'ICC et du FDGC. Précisons que l'ICC est majoritairement alimentée par la Ville. La dotation du FDGC stagne parce que l'activité économique est au ralenti. Il faut noter que la Ville ne dispose pas d'une analyse détaillée des recettes en provenance de l'ICC, voire des variations qui en découlent, comme cet impôt est collecté par l'administration des contributions et qu'une partie est reversée à la Ville.

Il est à remarquer que la crise au niveau du secteur immobilier et la flambée du taux de crédit immobilier qui l'accompagne, se traduit par une augmentation notable de la rémunération en intérêts des placements financiers de la Ville qui passent de 3,4 millions d'euros à 12 millions d'euros.

Concernant le compte budgétaire aux recettes ordinaires « dotation dans le produit des avertissements taxés », il s'agit du remboursement de la part de l'Etat de 75 % des avertissements taxés du stationnement payant collecté par les agents de la Ville sur le territoire de la capitale.

Signalons pour 2024 l'entrée au niveau de la recette communale l'abrogation de la taxe de chancellerie pour des raisons de gestion financière et de service aux clients. Il s'agit d'un manque à gagner de 100.000 € pour la recette communale, mais représente un pas décisif vers une gestion moderne d'une ville en liaison avec sa population.

Au niveau des dépenses ordinaires, les frais de personnel constituent le poste le plus important, avec 55,5 % des frais globaux. L'effectif de la Ville de Luxembourg passe de 4.312 à 4.373 collaborateurs de 2022 à 2023. Les frais relatifs au personnel affichent une progression de 10,6 % par rapport au Budget Rectifié 2023. Cette augmentation s'explique par deux tranches indiciaires de 3,07% avec un impact de 13,2 millions d'euros. Le Budget 2024, la Ville prévoit une majoration de la valeur du point avec un impact de 2,7 millions, l'augmentation du taux de cotisation de la caisse de pensions des fonctionnaires et employés communaux

avec un impact de 13,1 millions d'euros, la réforme des carrières inférieures avec un effet de 8 millions d'euros et l'impact de croissance et ancienneté des collaborateurs de 8 millions d'euros.

Les dépenses ordinaires sont encore accompagnées des frais d'exploitation qui affichent pour 2024 une augmentation de 32,7% par rapport au Compte 2022. Les frais d'exploitation restent marqués par les frais de transport de bus, les frais d'énergie notamment suite par l'électrification progressive de la flotte d'autobus et les honoraires de consultance.

La fonction Administration générale, toujours aux dépenses ordinaires, comprend de manière générale les assurances communes telle que responsabilité civile, bâtiments, dégâts et automobile. Les assurances spécifiques métiers, telles que par exemple les assurances pour le transport d'œuvres d'art pour les musées se retrouvent regroupés au sein de ces fonctions respectives.

Les « frais de marketing et de publicité » représentent, 3.504.900 € des dépenses ordinaires. Ils sont réservés à l'édition de dépliants, affiches et annonces dans la presse, les dépenses en relations avec le City Mag et ONS Stad, des campagnes médiatiques ou encore l'organisation de réunions riverains. Ces frais de communication s'affectent à tous les services de la Ville.

Au niveau des recettes extraordinaires du Budget 2024, alimentées essentiellement par les postes bâtiments, infrastructures et subvention/participation, les recettes s'affichent autour de 160,2 millions d'euros, alors que la progression de 73,2 % par rapport au Budget Rectifié 2023 s'explique par la vente de la partie immeuble du centre d'intervention et de secours (CNIS) et l'obligation du Ministère de l'Intérieur de comptabiliser les opérations d'échanges de terrains en opérations de vente et d'achat, alors qu'auparavant uniquement la soulte négative, soit positive était comptabilisée.

Au niveau des dépenses extraordinaires le poste pour « logiciels et progiciels informatiques » et « matériel informatique » augmente de 4 millions d'euros (Compte 2022) à 6,4 millions au Budget Rectifié 2023 et à 9 millions au Budget 2024 pour le premier poste et de 2,5 millions d'euros inscrits au Compte 2022 à 3,3 millions d'euros au Budget Rectifié 2023 et à 5,4 millions d'euros au budget 2024 pour le deuxième poste. Il s'agit de dépenses en relation avec la maintenance corrective et évolutive du logiciel civil et du développement du logiciel de registre électronique des personnes physiques.

Afin de maintenir de manière ambitieuse et à un niveau très élevé les dépenses en investissement du budget extraordinaire, on constate un Budget rectifié 2023 plus important que le budget voté 2023 en passant de 419,7 à 438,9 millions d'euros, notamment due à une forte volonté de soutenir le logement et les projets immobiliers, mais encore une fois, à l'effet de non compensation des opérations de vente et d'achat, voire au budget 2024 les dépenses pour l'électrification de la flotte d'autobus.

III.2 Examen des comptes en fonction des priorités définies par les collèges échevinaux 2017-2023 et 2023-2029

Changement climatique et transition énergétique

L'adaptation au changement climatique et la transition énergétique constituent la priorité absolue de ce collège échevinal, et le Compte pour 2022, le Budget Rectifié 2023, ainsi que le projet de Budget 2024 reflètent cet engagement dans tous les ressorts d'activités de

l'administration communale.

Sur le plan réglementaire, des modifications du PAG sont prévues afin de l'adapter aux enjeux actuels, dont le changement climatique et la transition énergétique. Pour les PAP à venir, des concepts énergétiques sont régulièrement sollicités auprès des promoteurs afin de rechercher des solutions optimales du point de vue économique, énergétique et logistique. Sur les PAP d'envergure, les concepts énergétiques intègrent des réseaux de chaleur sous différentes formes.

La gestion des déchets est optimisée et la réutilisation des ressources est favorisée dans le sens de l'économie circulaire. La sensibilisation de toutes les couches de la population à la gestion des déchets est importante. Saluons à ce titre, le projet « récolte de déchets » réalisé en collaboration avec le service d'hygiène de la Ville de Luxembourg, le Service Jeunesse et intervention sociale et la direction du Lycée Michel Rodange. La facturation des déchets selon le principe du pollueur-payeur incite à la prévention des déchets et au tri. Les quantités de déchets biologiques récupérés et valorisés sont augmentées grâce à l'adhésion au Minett Kompost. Le projet des dépenses extraordinaires renvoie à la valorisation énergétique des déchets résiduels dans l'usine du SIDOR et la récupération du gaz de cette usine pour le chauffage urbain. Le projet de construction d'un centre de recyclage aux standards les plus exigeants est une des priorités de l'hygiène avec des montants tournant autour d'un million d'euros sur le décompte 2022 pour honoraires, le budget rectifié 2023 et au budget 2024. L'acquisition de certains véhicules de transport électrique pour le service d'hygiène est une option qui est suivie par le collège échevinal. Un crédit de 12.224.000 millions est prévu pour l'acquisition de véhicules automoteurs dont une partie pour des véhicules qui ont été déjà commandés en 2023 mais qui vont être livrés en 2024, mais également pour des acquisitions de quelques bennes de déchets pour acquérir l'expérience en gros véhicules électriques et pour soutenir l'idée du collège échevinal de poursuivre au fur et à mesure l'électrification de la flotte véhiculaire. La révision des tarifs en matière de déchets sera seulement prévue pour début 2025.

Les frais pour la conversion des centrales de cogénération aux ressources renouvelables, le développement des réseaux de chaleur, le puisement d'énergie dans l'air ambiant, le sol et le traitement des eaux usées trouvent leur inscription au budget des dépenses extraordinaires.

La discipline de la biologie du bâtiment se trouve intégrée dans la planification des projets afin d'assurer la réalisation de bâtiments plus sains.

La Ville veille à la conservation de la forêt mixte. Si la gestion durable au niveau national limite le bois récolté à 60 % de la production en bois de la forêt, la ville par contre reste en-dessous d'un seuil de 50 % pour mieux laisser récupérer la forêt pendant les périodes de sécheresse. Le poste « matières brutes non comestibles » concernant la vente de bois et de déchets en coupe diminue ainsi au budget rectifié 2023 par rapport au budget 2023 de quelque 30.000 €. La gestion prudente du patrimoine sylvicole et d'une gestion écoresponsable est une priorité du collège échevinal.

L'électrification en continu de l'ensemble du parc automobile et bus représente une autre priorité. Au niveau des dépenses extraordinaires, notons les 22.778.000 € à imputer sur le budget de 2024 pour la commande de 30 nouveaux bus électriques.

Lors de l'aménagement d'espaces publics, dont les cours d'école, le scellement du sol sera réduit et de nouveaux espaces verts sont créés. Il est à noter que la ville entretient 179.107 m² en pelouse en biodiversité et 90.890,90 m² pelouse à caractère prairie.

Si la progression du nombre de raccordements au chauffage urbain maintient une tendance quasi linéaire, la puissance raccordée quant à elle n'augmente que peu en raison des performances énergétiques des nouvelles constructions ainsi que de la diminution de puissances de bâtiments raccordés suite à des mesures d'optimisation de l'efficacité énergétique. Dans les prochaines années, l'objectif consistera à densifier les raccordements sans prolongation des réseaux existants dans un souci de réduction des coûts d'infrastructures et de raccordement des nouvelles constructions à très faibles besoins thermiques. À partir de 2024, les émissions de Co2 du chauffage urbain chuteront en dessous de 4.000 tonnes par an, alors qu'elles étaient encore au-dessus de 45 tonnes il y a 6 ans. L'étude pour la modification de la centrale de la Gare est en cours en vue d'une transformation de production à biomasse. À terme, la centrale devrait produire 85 % de chaleur à biomasse et seule 15 % de chaleur au gaz naturel correspondant aux pics de puissance.

La ville poursuit sa politique d'installations photovoltaïques en dotant ses écoles et crèches, ainsi que le Camping Kockelscheuer et Parking Fort Neipperg de ce type d'installation. Des études sont en cours en vue de l'installation discrète de panneaux photovoltaïques dans les quartiers existants.

La Ville de Luxembourg atteint le niveau 3, soit 65% réalisé dans le pacte climat. Un programme d'aides financières communales pour la protection du climat a été adopté en 2022. Le programme couvre les domaines de la rénovation énergétique, l'utilisation des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et durabilité, l'adaptation au changement climatique et la mobilité électrique.

Logement

Le PAG actuel permet d'accompagner dans de bonnes conditions cette croissance de la population pouvant aller jusqu'à 180.000 habitants (aujourd'hui 134.780 habitants).

Depuis 2004, la Ville de Luxembourg a autorisé la construction de 21.570 logements. Les années 2021 et 2022 ont été marquées d'un recul aussi fort que l'année de la crise financière de 2008. Les recettes liées à la surtaxe sur les droits d'enregistrement des mutations immobilières attestent la situation difficile que connaît le secteur de la construction. De 24.874.556 € en 2022 ces recettes ont chuté à 11.000.000 pour le budget rectifié 2023 !

L'accès à la propriété devient de plus en plus difficile. De nombreuses familles se trouvent dans l'impossibilité de devenir propriétaires. Bien que la ville dispose de logements sociaux, le collège échevinal entend accompagner de manière optimale la croissance démographique, notamment en renforçant les efforts au niveau de la création de logements. L'appel à projets aux promoteurs pour l'acquisition de logements VEFA lancé cet automne en atteste largement. Le collège échevinal entend investir 500 millions d'euros pour développer le logement abordable sur le territoire de la Ville » dans les six prochaines années. Le premier appel à projets avait été lancé en octobre 2023.

En septembre 2023, le chantier a démarré pour 4 résidences au nouveau quartier de Merl-Centre. Il s'agit d'un projet de 32.022.652€ dont 12 millions sont inscrits au budget 2024 et 5.898.000€ sont inscrits au budget rectifié. Le réalisé en collaboration avec la Société Nationale des Habitations à Bon Marché (SNHBM) livrera 47 logements pour intégrer le parc locatif géré par le Service Logement de la Ville. À la rue de Merl des logements supplémentaires sont créés pour une valeur de 16.985.063 €. Le chantier commence en 2024 avec une inscription de 5 millions € au budget 2024 contre 50.000€ au budget rectifié 2023. La fête du bouquet a été célébrée pour la construction d'une résidence de 42 logements à la rue Paul Albrecht au Cents.

Il s'agit d'un projet de 20.751.745€ dont 5,2 millions d'euros sont liquidés sur le budget 2024 et 7.450.000€ sur le budget rectifié 2023.

L'objectif principal du service logement est de permettre à des ménages en situation précaire de recourir à la location d'un logement à coût, modéré (chambre, logement social, logement abordable), respectivement de proposer un hébergement d'urgence aux personnes victimes d'un incendie, d'une inondation, d'une fermeture d'un immeuble comportant des chambres ou un déguerpissement forcé.

Le parc locatif de la Ville s'agrandit progressivement en passant de 910 biens en 2021 à 964 en 2023 avec 121 chambres meublées. À l'égard de cette évolution, il est évident que les dépenses d'investissement pour la ville augmentent d'année en année, mais également les frais d'entretien de ces locaux sont de plus en plus nombreux. Ces bâtiments datent de différentes époques requièrent des rénovations constantes, comprenant non seulement l'assainissement énergétique, mais aussi la mise en conformité au niveau de la sécurité et de l'accessibilité. Le détail du poste « Transformations et grosses réparations des bâtiments à usage de tiers » regroupe une cinquantaine de positions, dont les plus grands postes concernent la rénovation de logements au Bisserwee avec 220.000 €, à la rue de Hamm, à la route d'Esch, et comprennent encore des travaux comme le remplacement de chaudières. Il est à noter qu'en raison de rénovations, de rafraîchissements / réparation après déménagement, environ 10 % des logements sont inoccupés. Signalons au niveau des recettes ordinaires, le poste « indemnités d'assurances touchées », correspondent aux dédommagements versés par les assurances suite aux inondations qui ont touché les bâtiments de la Ville. En ce qui concerne le calcul pour le pacte logement 2.0. pour le crédit prévu au budget 2024, 269.750 euros reviennent à la Ville pour des logements affectés au cours de l'année 2022 au régime de la gestion locative sociale. 3.577.500 € accordés pour les logements mis en location selon les exigences de la loi du 25 février 1979 concernant l'aide au logement, 750.000 € proviennent de l'Etat pour les logements situés sur le territoire de la Ville et dont l'acquisition ou la réalisation bénéficient d'une participation financière étatique. Les aides à la pierre sont comptabilisées au sein des projets individuels en recettes extraordinaires.

Le service logement collabore avec l'Office social, la Croix-Rouge, Caritas et Inter-Actions pour la gestion des centres d'hébergement d'urgence du « Haus 12 », du « Haus 15 » et du « Haus Delta ». Les conventions passées au niveau du financement des interventions sociales concernant les activités de la Vollekskichen, le Foyer Openthalt, le Foyer Moulin d'Eydt, Haus Delta, Haus 15, Saxophone, femmes en détresse, Housing First passent de 364.369,45€ à 1.844.200 € au budget 2024. L'engagement pour ces initiatives sociales s'est quintuplé depuis 2017.

Au niveau des dépenses extraordinaires pour la fonction « Logement » signalons que de manière générale les dépenses s'élèvent au budget rectifié à 33 millions d'euros par rapport à 40 millions au budget voté 2023. La différence s'explique par les délais prolongés concernant la réalisation des projets et que le même phénomène pourrait apparaître en 2024 ; ce poste est doté de 42,6 millions. De manière générale les dépenses en logement augmentent de manière graduelle (Compte 2022 24,3 millions ; Compte 2021 12,7 millions) et qu'il convient de rajouter à ce chiffre le quota des logements acquis des promoteurs en abordable et VEFA.

Les grands projets urbanistiques tels que les projets « Faïencerie », « Nei Hollerech », « Portes de Hollerich » et « Wunnquartier Stade » (Route d'Arlon) ou encore « Arquebusiers » (550.000 € inscrits au budget 2024 pour le lancement des travaux) comportent des frais d'études, respectivement de voirie. On note avec satisfaction l'inscription de 450.000 € de recettes extraordinaires pour le projet de la Porte de Hollerich PAP/Est. Le réaménagement de la surface de la place Guillaume II représentait en 2023, une dépense de 17,9 millions d'euros.

Développement urbain

Les travaux en dépenses extraordinaires pour la voirie représentent de 45.565.100 € au Budget Rectifié 2023 contre 37.980.300 € au projet de Budget 2024.

Les recettes extraordinaires regroupées sous la fonction « Voirie » au Budget 2024 traduisent la lancée ou la poursuite de travaux d'aménagement particuliers à la rue des Aubépines (3 millions d'euros), au dernier sol (250.000 €), à la rue Henri Dunant, rue Anatole France, au ban de Gasperich (3.250.000 €) à la rue Jos Hansen (2.550.000 €) à la Itzigerknupp (2.555.000 €).

L'élargissement et le renforcement de deux ponts inscrits aux dépenses extraordinaires sur le budget rectifié 2023 et le budget 2024 annoncent la réalisation du PAP de Pulvermuhl.

Les dépenses extraordinaires pour le réaménagement de la rue de Strasbourg sont inscrites au budget pour 2024 avec un montant estimé à 8.182.000 €, le budget rectifié ayant déjà réservé 3.755.000 € comme dépenses. Il s'agit d'un projet total de 11.837.000 €. Il s'agit d'une mesure, technique due au renouvellement d'infrastructures, mais aussi de valorisation de cette rue qui prendra dans les années à venir et suite à la construction des quartier « Paul Wurth », « Nei Hollerech » et « Porte de Hollerich » le caractère d'une des rues les plus centrales de la capitale. Le projet favorise également la sécurité sociale dans le quartier.

Les places publiques, notamment, les places centrales dans les quartiers, sont valorisées, végétalisées et ou réaménagées. 615.000 € sont budgétisés en 2024 pour l'installation de WC publics supplémentaires. Pour la préparation des dossiers d'urbanisme la Ville fait recours à des consultations externes. Avec un nombre en constante progression de projets, les frais de ce type passent de 1.382.742,73 € en 2022 à 2.780.000 € en 2024.

Education et jeunesse

La Ville de Luxembourg accueille quelque 5.500 élèves répartis sur 19 écoles et 53 bâtiments. 4.000 enfants sont inscrits dans des foyers scolaires répartis sur 27 immeubles. La Ville dispose de 7 crèches pour 411 enfants, dont 180 collaborateurs prennent soin.

Le collège échevinal souhaite à l'avenir, que tous les quartiers disposent dans la mesure du possible, de crèches, de foyers scolaires, d'écoles, d'infrastructures sportives, d'aires de jeux, d'espaces verts et de lieux de rencontres culturelles. Les infrastructures scolaires vont tenir compte des évolutions pédagogiques dans le système scolaire et favoriser une collaboration optimale entre l'école et le foyer scolaire.

La crèche au Cents est un projet de 8.617.736,52 dont une tranche 1.200.000 € sera versée sur le budget 2024 et 1,6 millions sont liquidées sur le budget rectifié 2023. Une tranche de 2 millions d'euros est versée dans le cadre de l'aménagement de la crèche à la rue Pierre d'Aspelt (devis total 9.252.440,36 €) sont en cours de réalisation. 6 millions d'euros par an sont réservés au budget rectifié 2023 et au budget 2024 pour la réalisation du complexe scolaire avec foyer scolaire à la rue Anne Beffort (devis global de 26.331.472 €). Des travaux d'envergure pour de nouvelles infrastructures scolaires et sportives viennent de démarrer à Dommeldange (Budget rectifié 2023 3,5 millions) et budget 2024 5,5 millions sur un coût global de 176.449.542,76 €. Des offres additionnelles seront réalisées à Gasperich, Limpertsberg (rue Henri VII 2.750.000 € sont inscrits au budget 2024 contre 500.000€ au budget rectifié 2023. Il s'agit d'un projet d'une envergure totale votée de 12.370.314,28 €, et un projet scolaire avec foyer scolaire est en planification à Beggen. Dans le quartier de la Gare,

un campus scolaire central sera construit pour l'ensemble du quartier, également en vue du nouveau lotissement « Nei Hollerech ». Tous les bâtiments sont construits de manière à être accessible aux personnes à besoins spécifiques.

Toutes les dépenses en relation avec frais de bâtiments se retrouvent comptabilisés au budget du service bâtiments. La direction de l'architecte travaille sur une modélisation afin d'analyser un certain nombre de facteurs qui influenceront les besoins futurs en salles de classes : nombre des naissances, pyramide d'âge des nouveaux arrivants, l'effet de l'ouverture d'écoles internationales.

Au niveau des frais de fonctionnement des crèches et foyers scolaires, des cofinancements des frais de fonctionnement sont accordés selon une convention à hauteur de 75 à 100 % à la Ville par l'Etat. Actuellement et en fonction de l'effectif, il devient de plus en plus difficile de trouver les compétences requises et notamment pour l'alimentation du pool de remplaçants. Les frais de fonctionnement de la nouvelle crèche au Cents sont inclus au budget ordinaire de 2024.

Les dépenses de restauration pour enfants dans les foyers scolaires passent ainsi de 6.272.909,45 € à 8.500.000 pour 2024. 50.000€ sont prévus pour des honoraires pour la planification de la construction d'une cuisine centrale pour crèches et foyers. Cette mesure permet un contrôle optimal de la qualité des repas servis.

Parmi les dépenses ordinaires, il faut citer le fonctionnement du Pedibus. Avec les améliorations engagées, les dépenses passent de 102.440 € en 2022 à 400.000 € en 2024 ! Les enfants sont désormais accompagnés dans leurs déplacements et non uniquement conduit à l'école. Ce projet est réévalué en permanence en fonction des besoins des quartiers.

Des dépenses sont également prévues pour financer des travaux pédagogiques de bricolages. L'instruction des enfants forains, élèves résidents de la Ville qui fréquentent des écoles dans d'autres communes, fait également partie des dépenses ordinaires du budget.

L'équipement informatique du service de la médecine générale a été renouvelé. Un budget aussi a été accordé aux écoles pour fédérer des idées de mise en valeur de l'identité des écoles.

Sur le territoire de la ville, 250 associations travaillent avec les jeunes et sont soutenues par la commune. Sept maisons de jeunes sont actuellement en fonction dans les différents quartiers, auxquels il faudra rajouter les nouveaux chalets scouts financés par la Ville de Luxembourg au Limpertsberg, Gasperich et Hamm.

Delta asbl cessant ses activités, le programme de mise au travail de jeunes est désormais repris par la Ville.

En ce qui concerne le service du CAPEL, le poste de l'article budgétaire « charges externes » est diminué à 313.000 € alors qu'au budget rectifié le montant prévu se composait de divers postes dont 50.000€ pour la célébration du 50^e anniversaire de l'Aktioun Bambesch », 60.000€ pour la remise en état du « Kannerduerf ». Le budget 2024 prévoit toujours des projets tels « Kanner in the City » ou « Winterkids » ou « l'Aktioun Bambesch ».

Une ville pour tous

Fin 2022, la ville de Luxembourg comptait au total 22.190 personnes de plus de 60 ans et 11.279 personnes de plus de 70 ans sur une population de 132.778. Cette population qui souvent

représente la mémoire de la ville et a contribué pendant des décennies à son développement, bénéficie de la plus haute attention du collègue échevinal.

Le service Seniors dispose de 16 personnes pour s'occuper exclusivement de la tranche d'âge 60+.

Il faut se rendre compte que lorsque l'on lit les comptes, budget 2023, budget rectifié 2023 et projet de budget 2024 que les dépenses extraordinaires d'aménagements d'espaces publics incluent systématiquement une approche d'inclusion de tous. L'aménagement des espaces publics est aménagé de façon à faciliter leurs déplacements, à agrémenter et à sécuriser leur séjour en plein air : sentiers exclusivement réservés aux piétons, bancs de repos, WC publics, abaissement et élargissement des trottoirs. Rappelons que l'Access City Award 2022 a été décerné à la Ville de Luxembourg par la Commission européenne en collaboration avec le Forum européen des personnes handicapées. Le jury a reconnu la ville pour son large éventail de solutions innovantes et d'améliorations visant à améliorer l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite. L'amélioration de l'accessibilité reste au-delà de 2022 une priorité pour la ville qui applique une démarche « Design for All » pour faciliter l'accès à tous.

Au niveau des dépenses ordinaires de la fonction « Intégration et Besoins spécifiques », le poste de « frais de marketing et publicité » concerne notamment la sensibilisation des commerçants et restaurateurs en matière d'accessibilité des personnes à mobilité réduite, respectivement la publicité pour le festival des migrations. Toujours sur ce même poste budgétaire, on trouve l'inscription « honoraires de consultance qui inclut les frais de traductions en langage des signes pour le conseil, des traductions diverses des cours des intervenants pour l'apprentissage de la deutsche Gebärdensprache pour environ 50.000 €, ainsi que des journées de réflexions aux besoins spécifiques et intégration pour une valeur de 22.000 €.

Concernant le poste « Subventions affectées » de la même fonction, la variation du montant alloué pour « digital inclusion » au cours du décompte 2022, du budget rectifié 2023 et budget 2024 répond à une prise en charge plus importante de la part de l'Etat.

Le programme « Sports pour tous » est agencé de manière à répondre aux goûts les plus divers et permet aux jeunes, adultes et seniors sportifs et moins sportifs de choisir parmi une palette colorée de plus de 200 cours de sport-loisir, sport-fitness et sport-santé en salle, en piscine et en plein air.

Comme un fil rouge ce respect se tisse à travers de nombreux postes budgétaires. Cette approche reflète une très grande éthique pour laquelle il faut féliciter le collègue échevinal.

Le service Call a Bus a été développé, alors que les travaux en phase de rénovation de la résidence Grande-Duchesse Charlotte au Konviktsgaard se poursuivent encore en 2024 avec 537.000€ inscrits au budget, une tranche de 1.080.000 étant inscrite au budget rectifié. Les dépenses représentent une enveloppe globale de 2.4333.234 € pour la mise en conformité du parking souterrain et le compartimentage de la résidence. En ce qui concerne la mise en conformité des chambres pour un total de 5.704.265€, la majorité des chambres a déjà été rénovée et tant au budget rectifié 2023 qu'au budget 2024 un crédit de 700.000€ est encore prévu.

Le Service Seniors a été renforcé en ressources et sa programmation culturelle, sportive et de loisirs est aussi riche que variée et trouve une participation accrue d'année en année. La dimension sociale est ainsi fortement développée afin d'éviter l'isolement des personnes. Le bouton d'alarme et les montres SOS renforcent le sentiment de sécurité des personnes.

Le service portage de livres à domicile en collaboration avec la Cité Bibliothèque a été relancé. Ce service permet aux personnes de 60 + ayant des difficultés à se déplacer à la bibliothèque, d'emprunter des livres. Le service Seniors se charge du portage à domicile.

Concept 4 S.A assure le service pour les petits travaux manuels à domicile et l'assistance dans la vie quotidienne. Ces services ainsi que le service du téléalarme génèrent des recettes ordinaires de l'ordre de 480.000 €.

Solidarité

La direction des affaires sociales a pris plusieurs mesures en faveur du logement des réfugiés en provenance d'Ukraine, la mise à disposition de salles de classes, la création d'offres de loisirs et leur a proposé des sorties culturelles, assuré le soutien d'initiative au déménagement, à l'achat de meubles. La ville a assuré la livraison d'un total de 19 générateurs diesel pour la ville de Kherson et fait don de 9 autobus de la Ville de Luxembourg à cette ville de Kherson. La ville alloue aux dépenses extraordinaires 625.000 € en 2024 comme aides au Tiers-Monde, au Burkina-Faso, au Fonds de coopération « A.I.M.F. ».

En raison de l'explosion des prix sur les marchés de l'énergie, le Conseil Communal a rapidement réagi en votant le dédoublement d'une part de l'Allocation de Solidarité en introduisant en même temps en 2022 une prime énergétique, versée parallèlement à la prime de l'énergie de l'Etat.

Du côté de la jeunesse, il convient de citer les maisons des jeunes que la Ville finance via des conventions. Les associations de scouts et clubs de jeunes sont également soutenus financièrement et matériellement. Le service jeunesse et intervention sociale organise différentes manifestations comme « Intra Urban Youth Dance Festival », « My urban Piano », « futur talent stage », « secret places », le « Walk the Art » ou la balade sur la biodiversité au Bambesch ou encore le projet « Me. My Tag and I ».

La ville met en route le projet « Proufräim » qui prévoit la mise à disposition de salles de répétition au « Drescherhaus » à Dommeldange à des groupes de jeunes musiciens. Le forum des jeunes « LëtZ'Discuss » a débuté en fin d'année 2022 et s'est poursuivi au cours de 2023.

L'intervention sociale intervient au niveau des logements pour différents groupes-cibles (logements encadrés et logements sociaux, des aides au niveau du problème des toxicomanes, le soutien des jeunes au niveau de l'emploi, les aides pour sans-abris). Il faut aussi citer le Streetwork qui permet d'aborder les personnes se trouvant dans les rues et espaces publics, ainsi que le service « À vos côtés » qui a pour but de donner aux habitants et aux salariés travaillant dans un quartier un sentiment de sécurité et de médiateur en cas de besoin. L'intégration passe également par les cours de langue et culture luxembourgeoise pour adultes.

Il convient de souligner que l'accompagnement social peut également s'étendre aux personnes en situation de précarité énergétique. Les personnes qui ont du mal à régler leurs factures de consommation en énergie sont invitées à s'adresser à l'Office Social de la Ville pour élaborer des solutions de financement et de remboursement sur mesure.

Le collègue échevinal s'est engagé sur l'augmentation du nombre de logements « housing first ». L'allocation de solidarité a été adaptée à l'augmentation du coût de la vie. La convention avec la « Wunnengshëllef » pour le projet « Etape 21 » (chambres meublées avec accompagnement social) est poursuivi. Le projet de budget 2024 atteste que les initiatives

« Stëmm vun der Strooss », « Caritas Buttek », « Bistrot social », « Parachute », « Abridado », le Cent Buttek, l'Épicerie sociale et les différentes haltes de nuit de la Croix Rouge, d'Inter-Actions et de Caritas, « Péitrusshaus », « Les niches », « Les Chronifiés » ainsi que des projets d'inclusion sociale par le logement (PISL) sont poursuivies, soit par la prise en charge de membres du personnel, soit par la mise à disposition de logements meublés avec accompagnement. Il est notable de constater que le montant inscrit pour les conventions signées dans le cadre de l'intervention sociale s'est multiplié par 2,8 en passant de 2.164.370€ au compte 2017 à 6.123.000 € au budget 2024. L'augmentation entre le budget rectifié 2023 et le projet de budget 2024 résulte principalement d'une augmentation d'environ 350.000€ pour la Jugend & Drogenhëllef.

En juillet 2022, le conseil communal a voté le financement de 6 postes supplémentaires pour des interventions du personnel qualifié du projet « À vos côtés » dans la ville haute.

Le monitoring social qui a été initié en 2020 permet d'adapter le plan social aux besoins réels sur le terrain. Le rapport de l'observatoire social « Typologie et caractérisation des quartiers de la capitale » présenté en 2023 est d'une haute importance pour gérer la cohésion sociale sur le territoire de la capitale. Le poste « honoraires de consultance externe » s'élève à 260.000 € et comprend outre les dépenses pour le monitoring, ceux pour l'organisation des assises sociales avec les partenaires conventionnés.

L'incinération au Luxembourg connaît une demande en croissance continue. Une salle de cérémonie supplémentaire, une nouvelle salle d'attente pour les familles en deuil, ainsi que des bureaux additionnels sont prévus par le SICEC. La participation des communes-membres de ce syndicat se fait par une clé fixée en fonction du nombre d'habitants. La participation de la ville aux prédicts travaux d'un montant total de 10 millions d'euros sera liquidée, pour sa quote-part, à raison de 1.018.684,88 € sur le budget 2023 et 671.660,36 € sur celui de 2024 inscrits au dépenses extraordinaires des budgets respectifs. Les nouvelles infrastructures permettant de centraliser les services du cimetière à Merl exigent des dépenses qui sont inscrits au compte 2022 avec 2,7 millions d'euros, de 3,5 millions d'euros au Budget Rectifié et de 3 millions au budget 2024.

Mobilité et circulation

Une mobilité efficace compte parmi les « softskills » les plus importants pour mesurer l'attrait d'une destination économique. D'ici 2035, les mouvements par jour sur le territoire de la capitale augmenteront de 850.000 à 1,1 million. En 2022 les autobus municipaux ont transporté quasi 40 millions de passagers, soit le double du tram.

L'augmentation subséquente des recettes ordinaires ainsi qu'au niveau des dépenses ordinaires du service des autobus s'explique par l'intégration complète des lignes coordonnées dans le réseau AVL de la Ville. Ces lignes faisaient l'objet d'une attribution de marché par l'Etat auparavant. L'allocation aux sous-traitants des services de roulement se trouve en dépenses ordinaires. Les frais d'autobus représentent 127.027.900 € au budget de 2024 contre 113.670.100 € au Budget Rectifié 2023. Jusque fin 2024, l'ensemble du parc d'autobus de la ville sera exclusivement composé de bus électriques. Ainsi, au niveau des dépenses ordinaires, le poste électricité de la fonction « 441.00 Autobus » au niveau des véhicules augmente de façon considérable au budget 2024 à 2,89 millions d'euros. Les bus électriques existants et futurs seront alimentés en électricité qui se substituera au gasoil à partir de pantographes qui seront installés sur les lignes de la Ville et sur lesquelles les bus en sous-traitance seront également alimentés selon les conditions stipulées dans le cahier des charges avec les tiers-opérateurs. En conséquence, le poste carburant » diminue.

Suite à la rénovation du Parking Knuedler Place Guillaume II (800.000 € en 2024) et dont les frais se trouvent inscrits aux dépenses extraordinaires des exercices antérieurs, la ville poursuit la rénovation des parkings en ouvrage d'art, dont celui de la Place du Théâtre (550.000 € en 2024), de la Place des Martyrs (10.000.000 millions en 2024) sur un devis global de 22.490.850 €. Les frais de travaux pour le parking Neipperg sont clôturés avec une dépense de 733.693,51 € sur le compte 2022. Les dépenses pour le financement du P&R au nouveau stade ont été clôturés avec 8,8 millions d'euros sur le budget rectifié 2023. Le remboursement par l'Etat des frais de construction avancés pour ce parking sont inscrits au budget 2024. Avec l'extension du réseau des tramways et l'adaptation du réseau d'autobus à une ville en extension et densification, le parc d'autobus s'accroît et les études pour le déménagement du Service des Autobus sont en cours. Il serait souhaitable que ces études incluent des possibilités de réinstallation du Musée des Tramways et Autobus sous une forme pédagogique renouvelée.

Des cheminements sécurisés et confortables sont en voie de création. Les liaisons verticales font partie intégrante du réseau des itinéraires piétonniers et cyclables. 5 millions d'euros en dépenses extraordinaires sont inscrits au budget 2024 contre 1.060.000 € au budget rectifié 2023 pour la construction du pont Cents-Neudorf-Weimershof. L'enveloppe budgétaire totale pour ce projet s'élève à 24.100.000 €. Les frais de fonctionnement liés à la circulation représentent 22.600.300 € au budget de 2024. Ce montant inclut les frais d'exploitation de 395.000€ pour l'ascenseur Pfaffenthal et 318.000 € pour surveillance de l'ascenseur du Grund. Des boxes à vélo et des râteliers supplémentaires seront mis en place sur le territoire urbain. Le projet du passage de la piste cyclable passant de la vallée de la Pétrusse en direction de Pulvermuhl passe à travers une ancienne poterne du mur Wenceslas. Il figure au budget des dépenses extraordinaires avec 3.800.000€ et augmente l'attrait du patrimoine des anciennes fortifications.

Il est à souligner qu'au niveau des dépenses extraordinaires 1.636.000 € avaient été inscrits au budget rectifié 2023 contre 271.000 € inscrits pour 2024. Il s'agissait d'une mise en conformité de la norme bancaire sur les horodateurs en 2023. Les frais engagés au niveau ordinaire pour l'ordre public et stationnement réglementé passent de 9.666.654,72 € en 2022 à 11.742.000 € au budget 2024.

Sports

Au niveau du service des sports des besoins accrus se manifestent notamment au niveau des clubs sportifs. Les infrastructures sportives doivent constamment être rénovées pour satisfaire aux standards et mesures de sécurité sur place. Un nouveau stade d'athlétisme avec 8 à 10 pistes va être construit à Hamm (au Budget 2024 : 1.500.000 €) en vue de la démolition du stade Josy Barthel. Le projet de construire une piscine en plein air aux abords de la ville est d'actualité.

Les dépenses pour les infrastructures sportives, scolaires ou culturels accusent une évolution linéaire, liée au coût de la vie.

Les travaux effectués à la patinoire de Kockelscheuer traduisent le souci de soutenir cette activité partagée par un nombre croissant de patineurs. La Ville risque de devenir l'unique alternative pour les clubs de hockey sur glace.

Le plan pluriannuel des sports pour le développement, la réalisation et la modernisation des infrastructures sportives communales prévoit d'importants investissements pour les décennies à venir. De nouvelles infrastructures pour le sport sont prévus à Cessange, Dommeldange, Kirchberg, comprenant tous des bassins de natation. Des infrastructures de football sont

prévues à Bonnevoie, à Hamm, à Merl, à Neudorf. À Gasperich, l'agrandissement du clubhouse et des vestiaires est en planification. Au niveau du rugby et des sports associés, il est prévu de développer et de moderniser les infrastructures à Neudorf et à Cessange. Des réflexions sont en cours pour mieux faire profiter les associations sportives des infrastructures qu'offre le Stade de Luxembourg. Un hall de lancer sera réalisé au Stade Boy Konen à Cessange. Les aires de tennis à Mühlenbach et Belair seront modernisés. La création d'une piste BMX à Cessange est à l'étude.

Culture

La Ville de Luxembourg porte un très grand soin à la culture.

Non seulement, la Ville de Luxembourg peut être fière de l'inscription de ses « vieux quartiers et fortifications » au registre du patrimoine culturel mondial. Elle veille avec grande précaution sur son paysage historique urbain à valeur universelle exceptionnelle. Elle est aussi bon élève au niveau national avec quelques 5.924 immeubles protégés au niveau de son plan d'aménagement général. À cela s'ajoute un soin particulier pour la protection de l'art funéraire avec la conservation et l'entretien de quelques 480 monuments répartis sur les 13 cimetières de la ville. La réouverture des casemates du Bock et de la Pétrusse, après d'amples mises aux normes et mise en scène pédagogique a assuré à la Ville le top des attractions les plus visitées du pays. La mise aux normes des casemates du Bock avait exigé des dépenses extraordinaires 750.000€ au budget rectifié en 2023. Au Budget 2024, un budget de 100.000 est prévu pour des travaux en relation avec les casemates. Le collège échevinal s'investit dans la promotion de la culture en ville et vient de renforcer l'équipe de la coordination culturelle, comme celle de l'architecte ayant soin de la conservation du patrimoine bâti. La ville dispose des compétences nécessaires pour soigner la culture du bâti dans le sens de la « Déclaration de Davos » qui souligne le rôle crucial de la culture pour la qualité de l'environnement bâti.

Depuis 2015 des montants substantiels sont alloués pour la transformation de la salle Vox à la place du Théâtre. Les 500.000 € inscrits au budget 2024 marquent le point de départ des travaux. Les travaux de l'aménagement de l'annexe au Musée de la Ville se clôturent avec 500.000 € inscrits au budget 2024 pour un budget total de 6.236.596 € étalé sur 13 exercices budgétaires.

La ville poursuit ses efforts pour une programmation internationale de très haut niveau dans ses théâtres et musées. Elle est consciente du caractère multiculturel de sa population et d'un contexte concurrentiel en tenant sa position parmi les offres culturelles des grandes villes et places financières internationales. Le budget ordinaire alloué aux théâtres de la Ville progresse de 19.644.291,65 € en 2022 à 22.563.100 € au Budget 2024. Dans ce montant quelque 6.665.000 € sont alloués à l'achat de productions culturelles. Cet investissement trouve son reflet dans la presse internationale qui vante régulièrement les productions présentées dans les théâtres de la ville. Notons que le budget d'acquisition d'œuvres d'art pour les 2 musées de la Ville est de 250.000 € en 2024.

La valorisation du service des archives municipales n'est qu'à saluer. La digitalisation des documents avance à grands pas. 900.000 € sont réservés au budget 2024 contre 100.000 au budget rectifié. Il s'agit de réaménagement d'une valeur totale de 2.654.180,22 €, le moteur de recherche permet aux chercheurs scientifiques d'effectuer des recherches transversales entre différents fonds. Mieux encore, la Ville a décidé d'établir le services archives dans un immeuble propre, ayant fait partie de l'ancienne caserne du Nord, à la place des Bains. Alors que d'autres villes délocalisent leur service de mémoire au fond de leur périphérie, la Ville de Luxembourg leur assure une situation centrale au cœur historique de la cité.

Parmi les grands projets culturels adoptés figure le site de l'abattoir de Hollerich dont certains bâtiments sont classés monuments historiques. Le projet regroupe des activités culturelles, la pratique de sports urbains, de commerces et de restauration. Par l'espace réservé aux graffitis, la Ville reconnaît une place de choix à cette pratique comme art urbain. À Clausen, la maison Michel Rodange sera rénovée. Des études sont en cours en vue d'un concept de mise en valeur du site de l'ancien château « La Fontaine » du Comte et Gouverneur Pierre-Ernest de Mansfeld. 1.169.000 € seront investis au niveau des dépenses extraordinaires pour le réaménagement à l'ancienne du parvis de l'église Saint-Jean au Grund. C'est un geste de valorisation du patrimoine urbain. La Photothèque est un des services des plus populaires. Il est à saluer que le collège échevinal soutient hautement cette institution. La rénovation du hall Victor Hugo répondra à la demande d'un grand nombre d'organisateur·s d'expositions et de manifestations, bien au-delà de la ville. Le patrimoine immatériel de la Ville connaît autant de soins: la Schueberfouer attire chaque année quelque 2 millions de spectateurs. L'Octave qui fêtera en 2024 ses 400 ans d'existence et l'Éimaischen également inscrite au patrimoine immatériel national connaissent un encadrement soigné de la part du service espaces publics fêtes et marchés.

Avec quelques 3.492 classes, 7.532 heures de cours dispensées par semaine pour 4.281 élèves, le conservatoire de la Ville de Luxembourg détient la palme d'or des instituts culturels de la Ville. La ville y investit 31.167.600 € en 2024 ! La Ville a prévu la rénovation du grand auditorium du Conservatoire.

L'Initiative « d'Stad liest » dans la cour de l'ancienne bibliothèque nationale a créé une toute nouvelle animation de la ville et une valorisation d'un site en attente des travaux prévus par l'Etat. Il faut noter que la Ville de Luxembourg a organisé depuis 2019 quelques 60 expositions temporaires en plein air pour une dépense d'environ 0,3 millions d'euros.

Les subventions aux projets culturels passent de 3.990.655,16€ au Compte 2022 à 4.651.400 € au Budget 2024 et incluent, parmi d'autres le soutien à l'OPL, au Lux City Festival, à la Luxembourg Art Week, à l'Institut européen de chant choral, ainsi qu'au fonctionnement de l'ALAC, des Rotondes et expositions au Cercle-Cité. Les aides aux ensembles privés des arts de la scène sont versées sur base de décomptes et fiches financières vérifiées par le service financier de la Ville.

L'attrait de la Ville de Luxembourg comme destination touristique reprend après le COVID. Les recettes en provenance de la taxe de séjour passent de 2.593.175,65€ à 3.300.000€ estimés au Budget 2024. Les recettes des 2 musées de la Ville progressent en parallèle de 166.366,77 € au Compte 2022 pour atteindre 222.000€ au Budget Rectifié 2023. Pour soutenir l'attrait de la Ville, le collège échevinal propose d'allouer en 2024 4 millions d'euros pour le fonctionnement du LCTO et 1.362.600 pour ses participations aux GIE *Luxembourg for Tourism* et *Luxembourg Convention Bureau*. La Ville soutient l'Union commerciale avec une subvention de 350.000 € et le *Luxembourg City Incubator* avec 540.000€.

Parcs et jardins

206 personnes sont occupées au Service des Parcs. Ses activités sont d'une haute importance dans les efforts contre le réchauffement urbain, pour l'esthétisme et la qualité de vie. Ces espaces partagés par l'ensemble de la population apportent un élément de grande cohésion à la société.

Il faut citer ici l'aménagement, l'entretien et le renouvellement de quelque 214 aires de jeux, terrains multisports, dans les parcs, squares, jardins, crèches et écoles. L'entretien de ces sites est assuré par une équipe de 13 personnes. Le budget extraordinaire 2023 et le budget 2024

contiennent sous le poste « entretien et réparation » (fonction 625 Parcs) une dépense de 700.000 € alors que 1,25 millions d'euros sont alloués sous le poste « travaux de renouvellement et de grosses réparations des infrastructures publiques » à l'ensemble des aires de jeux publiques et de ses engins de jeux. Le budget prévoit des réaménagements pour 13 aires de jeux !

Dans la transposition du concept paysager, des plans pluriannuels pour les espaces verts et les aires de jeux, des concepts proprement dit d'entretien des espaces verts, le service parc est également associé au processus de la consultation citoyenne.

Dans le souci de rendre les espaces publics plus verts, et dont les structures techniques ou fonctionnelles en sous-sols ne permettent pas la plantation d'essences diverses, le Service parc entretient quelque 256 jardinières et vasques ainsi que 105 bacs extérieurs à caractère mobile.

La Ville continue de soutenir les projets de jardins communautaires et encourage la culture des jardins privés en bordure de rue. La Ville de Luxembourg est membre de la LUGA et vient de réaliser en avant-première l'aménagement d'une roseraie au parc Amélie. Sa participation aux frais de fonctionnement de cette asbl augmente à la veille de l'inauguration du projet en mai 2025.

Face au réchauffement urbain, face également au réaménagement des espaces publics on note que depuis l'accord de coalition, signé en 2017, plus de 1000 arbres ont été plantés et inscrits au « Bamkadaster ». Le total des arbres de la Ville est de 21.677 au 10 novembre 2023.

L'équipement du service des parcs est lourd avec 1.395 machines et engins, des camions et encore 61 grands véhicules.

Parmi les grands projets liquidés sur plusieurs budgets antérieurs, il faut mentionner l'aménagement du parc de Gasperich, inauguré au printemps 2023. L'enveloppe totale du projet est de 15.990.000€ liquidé sur les budgets successifs de 2011 à 2024. En 2024, 500.000 € seront versés pour la clôture du projet contre 6,5 millions sur le Budget Rectifié 2023 et 5.776.046,98 € sur le Compte 2022. Le budget extraordinaire pour 2024 propose 2,1 millions d'euros pour la construction de la brasserie dans ce parc sur un devis voté de 5,1 millions d'euros. Pour le projet de la renaturation et le réaménagement de la Pétrusse, 67 arbres ont été plantés en hiver 2022. Un kiosque y est prévu à côté du minigolf qui a été déplacé. Le devis de la phase 1 portait sur 13.842.623 €. 3 millions d'euros sont liquidés sur le Budget 2024, 5 millions sur le Budget Rectifié 2023 et 2.758.377,55 € sont inscrits au Compte 2022. En juillet 2023, le Conseil communal a marqué son feu vert pour l'aménagement de la phase II de ce projet en amont du pont Adolphe vers la rue de la Semois. Il s'agit d'un projet d'une enveloppe totale 5.000.338,98€, dont 500.000 € seront liquidés sur le Budget 2024 et 100.000 sur le Budget Rectifié 2023. Le réaménagement de l'aire de jeu « bateau pirate » au sein du parc municipal est clôturé. Le réaménagement de l'aire de jeu au parc de Merl est chiffré à 3.810.865,50€, dont 500.000 € seront liquidés sur le Budget 2024 et 100.000€ sur le Budget Rectifié 2023. Les comptes de 2022 se réfèrent encore à l'aménagement d'un terrain multisports à l'école rue Gellé, au réaménagement de la cour d'école à la rue des Ardennes à Bonnevoie, des aires de jeu à Hamm et à Cessange. Parmi les grands projets à citer, et qui portent sur les budgets 2024 et 2025, respectivement 2026, il faut citer le déterrement de la boue au fond de l'étang de Kockelscheuer, la conversion du site *extra muros* du Stierchen en verger ou vignoble.

Energies

Les recettes propres en provenance de la vente de chaleur, partie variable des clients raccordés aux réseaux de chauffage urbain Kirchberg, Strassen, Rocade, Gare, Bouillon, St-Esprit, Cloche d'Or, Cessange et Dommeldange ont progressé de 28.384.955,53 € aux comptes 2022 à 43.200.000 € à prévoir au Budget 2024. Cette progression est due à l'évolution des quantités achetées et à l'évolution des prix.

L'électricité est achetée dans son ensemble à un prix fixe par année.

La liste des programmations annuelles de chantiers SERCO est analysée en permanence. Elle est constamment soumise aux contraintes que subissent les partis tiers concernés tels que CREOS, la Poste ou les câblo-opérateurs. La Ville essaie toujours de s'adapter aux nouvelles technologies qui ont fait leur preuve, notamment au niveau du chauffage urbain ou qui sont subventionnées aux fins de transition.

La variation du poste « Electricité » de la fonction 860.00 « Espace public, fêtes et marchés » au budget 2024 s'explique par les retards de paiement ; alors que les décomptes des grandes manifestations de l'année 2022 n'ont pas encore été présentés à la Ville et restent à être payés. Des avances en relation avec les droits de place et l'électricité sont comptabilisées au niveau du compte de recette « utilisation des services publics et du domaine ». Le budget relatif à la fonction 423.00 énergie est marqué par le prix d'achat de chaleur, de gaz et d'électricité et les dépenses pour de nouveaux projets.

Eaux

Au niveau des taxes du canal et des taxes de l'eau, la tarification actuellement en place doit être adaptée afin de se conformer à la législation en vigueur. La construction du nouveau château d'eau au Kirchberg est en voie d'achèvement. Les dépenses extraordinaires pour construction du nouveau château d'eau se voient transcrites au Compte de 2022 (2.643.204,09 €), 5,8 millions d'euros au Budget Rectifié 2023 et 3,1 millions d'euros au Budget 2024. La nouvelle station de captage des eaux à Kopstal a une incidence de 300.000 € sur le Budget 2024, le projet de captage de la source de Siewebueren s'élève à 1,3 millions d'euros. L'agrandissement de la station d'épuration à Beggen représente une dépense extraordinaire de millions 23.450.000 € en 2024, 8.620.000 € étant réservé pour ce projet au Budget Rectifié 2023. L'enveloppe globale pour ce projet s'élève à 295.314.228,24 €. Comme pour tous les projets de construction de bassins d'orage, celui-ci s'étire donc sur plusieurs budgets consécutifs. Le concept de prévention et de gestion des crues a été présenté aux habitants des différents quartiers concernés. Le nombre de toilettes publiques est également en croissance, notamment pour les aires de jeux.

Les premières inscriptions des frais pour la renaturation du Cessingerbach et le Merlerbach à Gasperich, Hollerich et Merl ainsi que l'Alzette de Pfaffenthal à Beggen montrent la détermination du collège échevinal de poursuivre la priorité de la renaturation des cours d'eaux. La modernisation des Bains municipaux à la Ville Haute, opérationnelle depuis sa dernière modernisation dans les années 1990, nécessite d'importants travaux de modernisation. 1.150.000 € sont inscrits au projet de Budget 2024 pour cette entreprise pour un budget global de 1.774.432 €.

Propriétés

Au niveau des recettes extraordinaires, la variation du poste « vente d'immeubles » de la fonction 120.8 « biens communaux et aménagement foncier » au Budget 2024 à hauteur de 75,3 millions d'euros comprend la vente du centre national d'incendie et de secours à l'Etat. Les bâtiments et installations de la Ville sont assurés de l'ordre de 2,9 milliards d'euros. La participation de la Ville au Corps grand-ducal d'incendie et de Secours s'élève à 9.122.500 €. Pour 2024, 900.000 € sont inscrits aux recettes extraordinaires dans le cadre de la convention modifiée relative au financement de la construction de l'immeuble en question. Les dépenses extraordinaires pour ce projet sont clôturées par la dépense de 2.200.000 € inscrits au budget rectifié 2023.

Les travaux pour la centralisation du service architecture-maintenance entre dans une étape supplémentaire. Sur un budget total de 33.987.920 €, 7 millions seront liquidés sur le budget de 2024 et 9 millions d'euros sur le Budget Rectifié 2023.

Les variations du poste « vente de terrains » de la fonction 120.08 « biens communaux et aménagement foncier », traduisent des comptabilisations demandées par le Ministère de l'Intérieur

IV. COMPTE DE L'EXERCICE 2022

en mio €

	Compte 2022
Recettes ordinaires	973,4
Dépenses ordinaires	732,8
Excédent ordinaire	240,6
Recettes extraordinaires	57,1
Dépenses extraordinaires	277,0
Excédent extraordinaire	-219,9
Résultat exercice	20,7

Le budget initial 2022 se soldait avec un déficit de 129,5 millions d'euros, le budget rectifié 2022 avait été adapté et affichait un déficit de 39,9 millions d'euros et le compte a pu être clôturé avec un boni de 20,7 millions euros. Ce phénomène d'amélioration du résultat en cours d'année se confirme comme les années précédentes.

Pour 2022, les recettes ordinaires se chiffrent à 973,4 millions d'euros et les dépenses ordinaires à 732,8 millions d'euros. Les recettes extraordinaires s'élèvent à 57,1 millions d'euros et les dépenses extraordinaires 277 millions d'euros. Vu l'évolution favorable des recettes ordinaires suite aux recettes non affectées plus favorables que prévues et le niveau des dépenses extraordinaires non atteint, une dotation au fonds de réserve de 60 millions a pu être effectuée à la fin de l'exercice, cette dotation étant incluse au niveau des dépenses ordinaires.

En comparant l'exercice 2022 à l'année précédente, on note au niveau des recettes ordinaires une hausse qui s'explique par une augmentation qui provient principalement par la rétribution plus élevée pour la Ville du fonds de dotation globale (+37 mio €), malgré une légère diminution observée des recettes en provenance de la redistribution directe de l'ICC (-1 mio € de 2021 à 2022). La subvention en relation avec le service des transports publics augmente de quelques 25 millions d'euros, la vente de chaleur de 13 millions d'euros, tandis que la surtaxe encaissée diminue de 15 millions d'euros par rapport à l'année précédente.

La variation des dépenses ordinaires du Compte 2022 tient compte d'une dotation de 60 millions d'euros au fonds de réserve ce qui se traduit donc par une augmentation d'environ 21,8 millions d'euros des dépenses ordinaires du Compte 2022 par rapport au Budget rectifié 2022.

La diminution des recettes extraordinaires s'articule autour des subsides étatiques de manière générale.

Au niveau des dépenses extraordinaires, malgré l'augmentation de quelques 20 millions d'euros au Compte 2022 par rapport à 2021, celles-ci ne parviennent pas à atteindre le niveau atteint en 2020 de 305 millions d'euros, exercice au cours duquel des dépenses d'envergure

telles que pour le Centre National d'Incendie et de Secours et le Stade de Football et de Rugby ont été réalisées.

L'impôt commercial communal (ci-après « **ICC** ») et le Fonds de Dotation Globale des Communes (ci- après « **FDGC** ») dépassaient les estimations du Ministère de l'Intérieur prévues dans sa circulaire budgétaire. Si le budget 2022 initial prévoyait une recette de l'ICC et du FDGC de 610,6 millions d'euros, elle a été révisée à la hausse pour se chiffrer à 636,5 millions d'euros au budget rectifié 2022. Finalement ces deux recettes majeures ont évolué positivement pour se chiffrer à 660,8 millions d'euros, soit nettement au-dessus du niveau prévu au budget pour l'année 2022, l'environnement économique ayant évolué plus favorablement par rapport aux estimations.

De plus, les dépenses extraordinaires n'ont pas pu être exécutées comme prévues au budget rectifié pour l'année 2022 et passent de 343,6 millions prévus à 277,0 millions d'euros. Ceci s'explique par des retards au niveau de certains chantiers, mais également par le délai qui s'écoule entre la réalisation des travaux et la réception des factures par les services de la Ville, problème auquel la Ville fait face depuis plusieurs années.

V. BUDGET RECTIFIE DE L'EXERCICE 2023

	en mio €	
	B2023	BR2023
Recettes ordinaires	996,2	1 058,2
Dépenses ordinaires	780,2	793,7
Solde ordinaire	216,0	264,5
Recettes extraordinaires	84,2	92,5
Dépenses extraordinaires	419,7	438,9
Solde extraordinaire	-335,5	-346,4
Résultat exercice	-119,5	-81,9

Si le Budget 2023 prévoyait encore un déficit de 119,5 millions d'euros, le Budget Rectifié 2023 se solde avec un déficit de 81,9 millions d'euros.

Les recettes ordinaires ont évolué de 996,2 millions d'euros au budget 2023 à 1.058,2 millions d'euros au Budget Rectifié 2023. Bien que les recettes non affectées de l'Etat évoluent positivement, le Ministère de l'Intérieur rappelle d'être vigilant et de poursuivre une politique de gestion financière prudente. Les dépenses ordinaires ont progressé de 780,2 millions euros au Budget 2023 à 793,7 millions d'euros au Budget Rectifié 2023.

VI. PROJET DE BUDGET POUR L'EXERCICE 2024

	en mio €
	Budget 2024
Recettes ordinaires	1 084,9
Dépenses ordinaires	862,3
Excédent ordinaire	222,6
Recettes extraordinaires	160,2
Dépenses extraordinaires	602,0
Excédent extraordinaire	-441,8
Résultat exercice	-219,2

Le Budget 2024 s'inscrit dans un contexte de crise dont l'évolution est incertaine. Le Ministère de l'Intérieur, dans sa circulaire relative à l'élaboration des budgets des communes, note que les perspectives économiques restent entourées d'une série d'incertitudes liées à l'environnement international. Alors même que la recette principale des communes continue à augmenter, le Ministère réitère sa recommandation aux communes à rester vigilantes et à poursuivre une politique de gestion financière prudente.

Le Budget 2024 prévoit un résultat négatif de 219,2 millions d'euros.

Les recettes ordinaires se chiffrent à 1.084,9 millions d'euros, les dépenses ordinaires s'élèvent à 862,3 millions d'euros, ce qui permet de présenter un boni ordinaire de 222,6 millions d'euros.

Les recettes extraordinaires sont estimées à 160,2 millions d'euros et les dépenses extraordinaires sont prévues à hauteur de 602,0 millions d'euros. Le solde extraordinaire est négatif de 441,8 millions d'euros.

en mio €

	C2022	B2023	BR2023	B2024	B2024 vs BR2023
Recettes ordinaires	973,4	996,2	1 058,2	1 084,9	2,5%
Dépenses ordinaires	732,8	780,2	793,7	862,3	8,6%
Boni ordinaire	240,6	216,0	264,5	222,6	
Recettes extraordinaires	57,1	84,2	92,5	160,2	73,2%
Dépenses extraordinaires	277,0	419,7	438,9	602,0	37,2%
Boni extraordinaire					
Déficit extraordinaire	-219,9	-335,5	-346,4	-441,8	
Boni général	20,7				
Déficit général		-119,5	-81,9	-219,2	167,6%

Le tableau ci-avant permet de retracer l'évolution du budget 2024 par rapport au Budget Rectifié 2023 et par rapport au Compte 2022.

Alors que le résultat général du Compte 2022 présente encore un solde positif de 20,7 millions d'euros, le Budget Rectifié 2023 prévoit un résultat négatif de 81,9 millions d'euros. Finalement le Budget 2024 se solde par un déficit considérable de 219,2 millions d'euros à financer par les réserves constituées des années antérieures.

En comparant le Budget 2024 par rapport au Budget Rectifié 2023, les recettes ordinaires connaissent une croissance de 2,5%. Les dépenses ordinaires par contre, augmentent de 8,6%.

Au niveau extraordinaire, les dépenses dépassent de 37,2% le Budget Rectifié 2023. L'évolution détaillée du budget extraordinaire montre que la Ville continue d'investir de manière progressive. Les recettes extraordinaires se hissent à 160,2 millions d'euros, soit une progression marquante de 73,2%.

VI.1 Le budget ordinaire

VI.1.1 Recettes ordinaires

en mio €

	C2022	B2023	BR2023	B2024	B2024 vs BR2023
Fonds de dotation globale (FDGC)	590,9	604,7	666,5	680,1	2,0%
Impôt commercial	69,9	64,8	78,8	72,5	-8,0%
Vente d'électricité, de chaleur et d'eau	47,6	57,8	59,3	61,7	4,0%
Taxes liées à l'urbanisation	24,9	30,0	11,0	12,0	9,1%
Canalisation, épuration des eaux usées	23,9	24,1	20,2	23,3	15,3%
Participations au déficit	41,4	38,3	39,7	41,0	3,3%
Enlèvement, destruction et recyclage des déchets	22,8	22,9	22,9	23,0	0,4%
Loyers et charges d'empl. de stationnement	13,0	15,2	13,2	13,4	1,5%
Impôt foncier	15,2	15,2	15,2	15,3	0,7%
Intérêts	3,4	3,2	8,5	12,0	41,2%
Dividendes	4,0	9,8	4,1	9,1	122,0%
Service encadrement	5,2	2,2	3,2	3,6	12,5%
Autres	111,2	108,0	115,6	117,9	2,0%
Total des recettes ordinaires	973,4	996,2	1 058,2	1 084,9	2,5%

Les recettes ordinaires évoluent de 2,5 % au Budget 2024 par rapport au budget rectifié 2023. Les prévisions budgétaires des recettes ordinaires, plus précisément en ce qui concerne les ressources non affectées, sont basées sur les projections avancées par le Ministère de l'Intérieur dans sa circulaire N°2023-137 du 26 octobre 2023.

en mio €

	C2021	C2022	BR2023	B2024
Impôt Commercial Communal				
Toutes les communes	168,0	167,0	188,0	173,0
Ville	71,0	69,9	78,8	72,5
Part de la Ville en %	42,3%	41,9%	41,9%	41,9%

Fonds de Dotation Globale des Communes				
Toutes les communes	2 247,0	2 367,0	2 670,3	2 725,0
Ville	553,2	590,9	666,5	680,1
Part de la Ville en %	24,6%	25,0%	25,0%	25,0%

ICC + FDGC				
Toutes les communes	2 415,0	2 534,0	2 858,3	2 898,0
Ville	624,2	660,8	745,3	752,6
Part de la Ville en %	25,8%	26,1%	26,1%	26,0%

L'ICC revenant directement à la Ville s'est nettement amélioré au Budget Rectifié 2023 par rapport à l'année 2022 et atteint le niveau exceptionnel de l'année 2019 (77,2 millions d'euros). Au Budget 2024, le revenu de l'ICC chute légèrement, mais reste supérieur à l'année 2022.

Le FDGC évolue positivement et passe de 553,2 millions d'euros à 680,1 millions d'euros au Budget 2024, soit une progression de 23% au cours de trois ans.

La part de la Ville dans les recettes totales non affectées s'articule autour de 26% par rapport au reste du pays.

VI.1.2 Dépenses ordinaires

en mio €

	C2022	B2023	BR2023	B2024	B2024 VS C2022	B2023 VS BR2023
31 Personnel	389,9	426,5	432,8	478,6	22,7%	10,6%
32 Administration	13,9	17,8	18,8	20,5	47,5%	9,0%
33 Bâtiments	33,2	43,9	51,3	52,3	57,5%	1,9%
34 Véhicules	11,2	13,1	12,8	14,7	31,3%	14,8%
35 Exploitation	171,2	215,7	212,3	227,2	32,7%	7,0%
36 Subventions et participations	52,0	61,8	64,2	67,5	29,8%	5,1%
39 Régularisations	61,4	1,4	1,5	1,5	-97,6%	0,0%
Total des dépenses ordinaires	732,8	780,2	793,7	862,3	17,7%	8,6%

Le Budget 2024 prévoit une augmentation de 8,6 % des dépenses ordinaires par rapport au Budget Rectifié 2023.

Les dépenses de personnel augmentent de 10,6 % de 2023 à 2024 tout en prenant en considération l'échéance de deux tranches indiciaires, la majoration de la valeur du point indiciaire de 1,95% au 1^{er} janvier suite à l'accord salarial de la fonction publique, la réforme des carrières inférieures ainsi que la progression et l'évolution de l'ancienneté ainsi que de l'effectif.

La Ville compte actuellement 4.373 collaborateurs par rapport à 4.312 à la même période de l'année précédente. La Ville évolue à de multiples niveaux et en matière pluridisciplinaire et fait appel tout en tenant compte des départs naturels à une centaine de postes supplémentaires, créés tout au long de l'année écoulée. Cependant, pour certains des postes ouverts il s'avère difficile et fastidieux de recruter le personnel qualifié requis.

Au niveau des frais de fonctionnement administratif, il y a lieu de constater une progression de 9%. Certains anciens contrats sont venus à échéance et ont dû faire l'objet de nouveaux marchés publics révisés à des prix d'offres supérieurs. Parallèlement des nouvelles infrastructures sont connectés au réseau informatique ce qui engendre des frais supplémentaires. La Ville doit recourir temporairement à des prestataires externes, en particulier en informatique dans l'attente de pouvoir recruter le personnel spécialisé, de plus en plus prisé.

Tandis que les frais de fonctionnement pour bâtiments ont fortement augmentés de 2022 à 2023, essentiellement liés au frais d'énergie, mais également à la mise en place plus systématique de contrat de maintenance aux fins d'assurer l'entretien régulier des bâtiments

de la Ville, ils sont restés plus modérés de 2023 à 2024.

Les frais ordinaires en relation avec les véhicules augmentent de 14,8%. Le poste d'électricité pour véhicules grimpe de manière exponentielle et passe de 0,3 millions d'euros en 2022 à 2,9 millions d'euros en 2024. La Ville est en train de s'évoluer vers l'électrification de son parc véhiculaire dans son ensemble, au fur et à mesure des opportunités pratiques et économiques, des véhicules à moteur combustible sont remplacés par des véhicules électriques. De surcroît, le collège échevinal a décidé de procéder à l'électrification complète de sa flotte autobus et le cahier de charge pour les sous-traitants a été rédigé dans ce sens, en prévoyant des pénalités pour les sous-traitants non-conformes. Les sous-traitants peuvent désormais charger les bus sur les bornes de recharges de la Ville.

Les dépenses d'exploitation augmentent de 7% ce qui est en ligne avec la croissance de l'activité des services de la Ville, que ce soit au niveau de l'ouverture de crèches ou de foyers scolaires supplémentaires, de la modernisation du réseau de bus avec l'affichage électronique, des frais de fonctionnement générés par la station d'épuration à Beggen, des frais de fonctionnement du service des eaux ou encore avec l'agrandissement du parc locatif du service logement avec les frais y relatifs.

Pour les subventions et participations, on peut relever que les subsides de l'égalité des chances augmentent de 95.000 à 220.000 euros, alors que la convention entre la Ville et le CID Femmes prévoit de financer une ressource supplémentaire pour sensibiliser les enfants des écoles de la Ville à ce sujet. En ce qui concerne la participation de la Ville dans les foyers scolaires de la Ville exploités par Caritas et Inter-Actions, ces participations dépendent de l'évolution des frais de personnel encadrant. L'augmentation de 11,4% de la participation de la Ville au CGDIS est liée à l'évolution des frais de personnel essentiellement. Au niveau du parc, la participation à la LUGA passe de 0,9 million d'euros en 2023 à 1,9 millions d'euros en 2024.

VI.2 Le budget extraordinaire

VI.2.1 Recettes extraordinaires

en mio €

	C2022	B2023	BR2023	B2024	B2024 VS BR2023
12 Bâtiments	1,6	2,0	11,0	75,3	
13 Infrastructures	4,6	20,1	42,9	30,1	
15 Equipements et véhicules	1,2	0,4	0,4	0,4	
16 Subvention et participation	44,9	61,7	38,2	54,4	
19 Régularisations	4,8	0,0	0,0	0,0	
Total des recettes extraordinaires	57,1	84,2	92,5	160,2	73,2%

Les recettes extraordinaires évoluent de 57,1 millions d'euros en 2022 à 92,5 millions d'euros en 2023 et 160,2 millions au Budget 2024. Le niveau exceptionnel des recettes pour vente de bâtiments s'explique par le fait que le CGDIS devra payer en 2024 à la Ville 70 millions d'euros pour assurer le transfert de propriété du bâtiment CNIS. Au niveau des recettes pour infrastructures figurent également les échanges de terrains que la Ville doit comptabiliser en opérations de vente et d'achat de terrains.

Les subsides sont prévus au fur et à mesure que les projets avancent et que les décomptes peuvent être soumis au Ministère.

VI.2.2 Dépenses extraordinaires

en mio €

	C2022	B2023	BR2023	B2024	B2024 VS BR2023
41 Administration	7,0	11,7	10,5	14,7	40,0%
42 Bâtiments	81,8	132,5	112,1	171,9	53,3%
43 Infrastructures	110,3	141,2	195,5	243,9	24,8%
44 Réseaux	47,7	73,3	67,4	82,8	22,8%
45 Autobus	6,8	10,3	9,3	22,8	145,2%
45 Autres équipements et véhicules	11,9	42,3	36,7	49,9	36,0%
46 Subventions et participations	1,7	5,0	4,0	13,0	225,0%
47 Immobilisations financières	8,7	3,4	3,4	2,7	-20,6%
49 Régularisations	1,1	0,0	0,0	0,3	30,6%
Total des dépenses extraordinaires	277,0	419,7	438,9	602,0	37,2%

Les dépenses extraordinaires atteignent un niveau exceptionnel au budget de 602 millions d'euros avec une progression de 37,2% par rapport au Budget Rectifié 2023 et à comparer avec 277,0 millions d'euros au Compte 2022. Point de vue administration, la Ville continue à se moderniser et à investir dans son parc informatique tant au niveau du matériel qu'au niveau des outils et plateformes numériques.

L'investissement prévu pour les bâtiments pour 2024 se chiffre à 171,9. En établissant le crédit pour l'acquisition d'immeubles construits ou de logements en VEFA, il a été tenu compte du projet de l'appel à candidature pour des projets VEFA pour accélérer la réalisation de logements sur le territoire de la Ville et pour soutenir le marché de la construction et les corps de métiers qui en dépendent. Les projets d'investissement dans le logement réalisés par le biais du budget de la Ville et qui rentrent dans le parc immobilier du service logement évoluent de 12,4 millions d'euros en 2021 à 23,9 millions d'euros en 2022, 31,9 millions d'euros au Budget Rectifié 2023 et finalement à 41,4 millions d'euros au Budget 2024.

Pour les dépenses extraordinaires d'infrastructures, qui progressent de 24,8% de 195,5 à 243,9 millions euros, il convient de relever le montant pour l'acquisition planifiée des terrains qui contient des échanges de terrains et d'acquisitions de terrains pour réaliser des projets communaux et servir de réserve foncière pour un total de 145,7 millions euros. On y retrouve également un crédit de 10 millions d'euros pour l'aménagement du parking Martyrs, 5 millions pour la passerelle Cents, Weimershof, Neudorf, encore 7 millions d'euros pour l'aménagement de la rue de Strasbourg ou encore 3,8 millions pour le pont constituant une liaison cycliste entre le Bisserwee et la rue St Ulric.

Les dépenses pour réseaux augmentent de 22,8%, les travaux pour l'extensions de la station d'épuration à Beggen avaient pris un peu de retard, mais sont planifiés pour bien progresser en 2024, un crédit de 23,5 millions d'euros est prévu pour ce projet.

Les subventions et participations s'élèvent à 12,9 millions.

Les immobilisations financières à hauteur de 2,7 millions d'euros comprennent un apport en investissement pour Luxtram ainsi qu'un apport en capital pour le SICEC.

VI. Conclusion

Par ce budget, le nouveau collège échevinal confirme sa politique ambitieuse d'investissements annoncés dans l'accord de coalition. Comme les collèges antérieurs, il mène une politique financière prudente, sachant que les prévisions pour les années à venir pourraient être moins favorables que pour les années passées.

La richesse d'une ville c'est ses habitants avec leurs savoir-faire, compétences, expériences. La réussite consiste à les décider de s'établir définitivement. La force d'une ville c'est aussi sa masse critique en population qui assure la qualité de vie et celles des services dont on peut bénéficier. Le budget reflète clairement cette détermination positive. Côté social, la Ville continuera à soutenir les habitants et les associations par des aides financières et des subsides. Les investissements élevés sont poursuivis afin de préparer la capitale aux défis à venir, à conserver, voire améliorer, ses bons positionnements sur le plan international tout en cherchant à pallier l'inéquité sociale. Notamment sur le plan de l'acquisition de terrains afin de se constituer une réserve foncière pour l'avenir et de logements surtout, sur le plan de la mobilité et de l'investissement dans toutes les infrastructures et d'animations élevant la qualité de vie. L'adaptation au changement climatique et à la transition énergétique se lit comme un fil rouge à travers l'ensemble des postes de dépenses ordinaires et extraordinaires.

À l'heure actuelle, 4.373 personnes travaillent pour la Ville de Luxembourg, soit une augmentation de 61 postes. Même si les frais de personnel représentent environ 60 % des dépenses ordinaires, des recrutements supplémentaires seront nécessaires afin d'accompagner de la meilleure manière possible le développement de la ville et de maintenir la haute qualité des services à tous les niveaux de l'administration centrale, Bierger-Center, autobus, eaux, canalisation, hygiène, environnement, parcs, foyers scolaires, logement, circulation, voirie, etc).

Luxembourg, le 30 novembre 2023

Robert L. PHILIPPART

VII. ANNEXES

Addition horizontale des recettes ordinaires

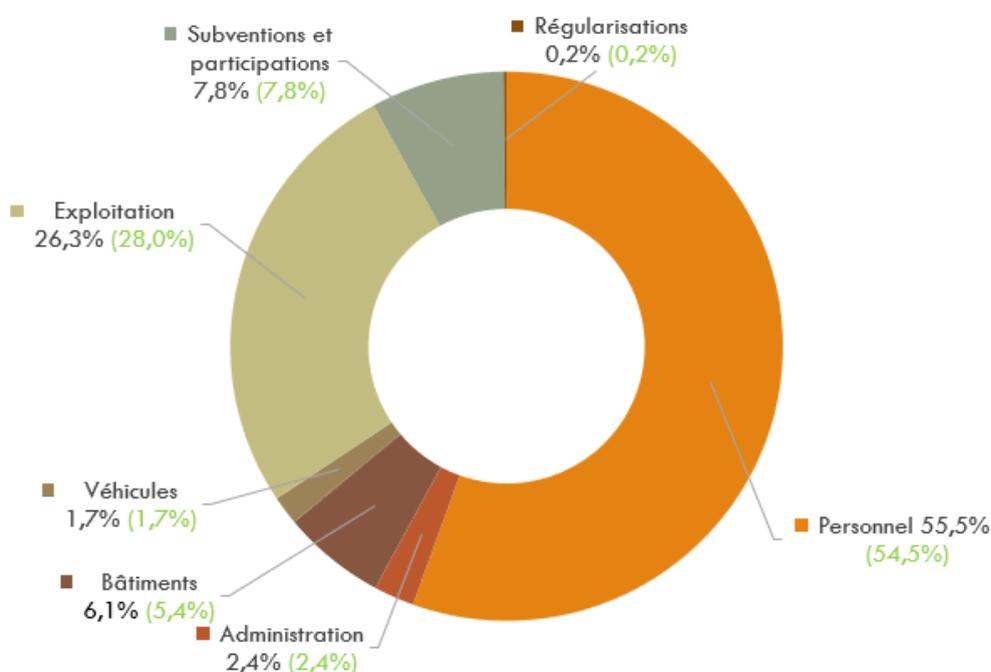
6

en mio €

	C2022	B2023	BR2023	B2024	B2024 VS C2022	B2024 VS BR2023
21 Impositions communales	113,2	113,6	109,0	104,1	-8,0%	-4,5%
22 Recettes propres	153,6	169,8	166,5	181,6	18,2%	9,1%
23 Subventions et participations	680,0	691,1	756,8	772,1	13,5%	2,0%
24 Remboursements	25,1	20,3	24,5	25,6	2,0%	4,5%
29 Régularisations	1,5	1,4	1,4	1,5	0,0%	7,1%
Total des recettes ordinaires	973,4	996,2	1 058,2	1 084,9	11,5%	2,5%

Addition des dépenses ordinaires B2024 (B2023)

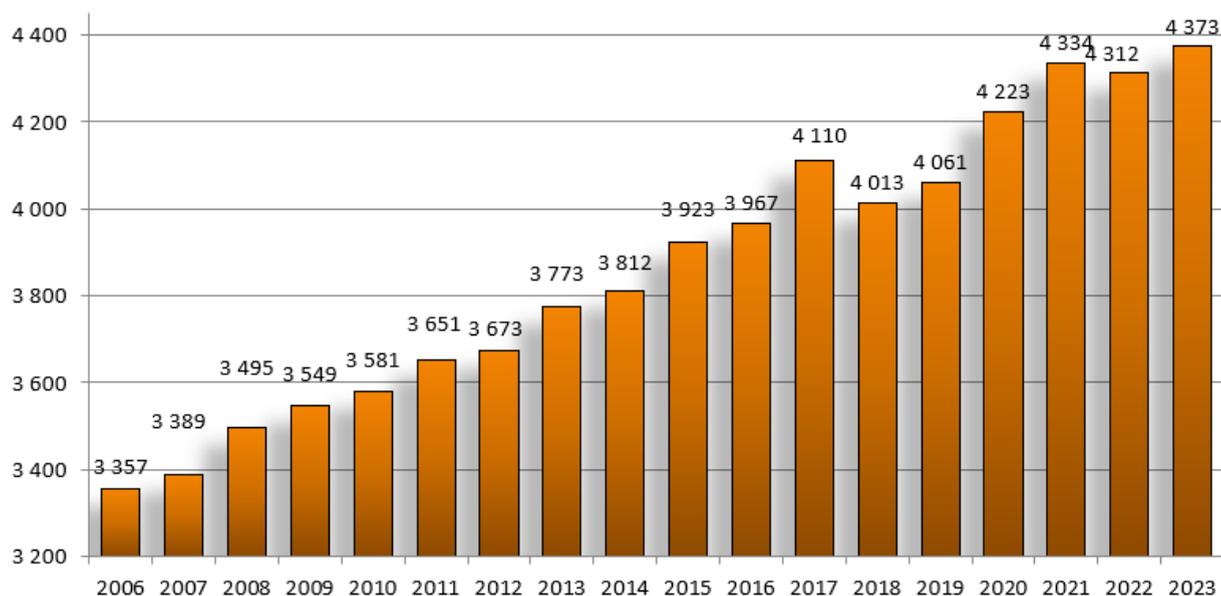
11



Personnel

Evolution de l'effectif 2006-2023

12



Analyse globale des investissements

16

en mio €

	Devis	Exercices antérieurs	BR2023	B2024
Investissements courants			113,6	158,7
Projets votés	2 361,4	1 227,9	233,7	209,5
Projets non votés	2 224,1	8,2	8,7	27,1
Acquisitions terrains			67,4	145,7
Acquisitions bâtiments			11,7	48,6
Autres			3,8	12,4
Total des dépenses extraordinaires			438,9	602,0